Quatre-vingt-troisième année. — N° 49. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 25 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-201 du 24 février 1951 transférant à l'association dite Centre national de transfusion sanguine le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949 (p. 1962).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets du 24 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1962).

INFORMATION

Décrets du 15 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1962).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 24 février 1951 suspendant provisoirement le droit de douane applicable à certains emballages (p. 1963).

Arrêté portant nominations et titularisations (conseillers commerciaux) (p. 1963).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 17 février 1951 approuvant une délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde instituant une taxe de débarquement dans les établissements de Pondichéry et de Karikal (p. 1963).

Décret du 17 février 1951 portant non-approbation de la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant l'assiette et les tarifs de l'impôt général sur les revenus (p. 1963).

Décret du 17 février 1951 portant non-approbation de la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde supprimant la taxe sur les traitements et salaires (p. 1964).

Arrêté portant mise en position de mission d'un intendant général (p. 1964).

Arrêté portant nomination, réintégration, affectation, licenciement, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration générale (p. 1964).

Elevage et industries animales (p. 1964).

Ports et rades (p. 1964).

Sages-femmes (p. 1964).

Travaux publics (p. 1964).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 24 février 1951 relevant le tarif de la prise en charge des voiture de place parisiennes de 2e classe autorisées à circuler et à stationner à Paris et dans le département de la Seine (p. 1964).

Naturalisations, réintégrations, retraits de naturalisations et rectificatifs (p. 1964).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Rappel de convocation (p. 1969).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de sous-commission (p. 1970).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du jeudi 22 février 1951 (p. 1970).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs relatif aux échanges frontaliers franco-allemands (p. 1971).

Annonces (p. 1972).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 34 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 24 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1991).

LOIS

LOI n° 51-201 du 24 février 1951 transférant à l'association dite Centre national de transfusion sanguine le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence, par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le bénéfice de l'expropriation de l'immeuble sis 4 et 6, rue Alexandre-Cabanel, à Paris, prononcée au profit de l'Œuvre de la transfusion sanguine d'urgence par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949, est transféré de plein droit à l'association dite Centre national de transfusion sanguine.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 24 février 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 24 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 20 février 1951 portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Le Pelletier de Woillemont, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite. Chevalier du 17 décembre 1933.

Dubois (Charles), inspecteur principal honoraire de la Société nationale des chemins de fer français. Chevalier du 8 août 1935.

Hornung (Georges), brasseur. Chevalier depuis le 31 juillet 1929.

Abbé Gaston Courtois, directeur général de l'Union des œuvres catholiques de France. Chevalier du 16 mars 1921.

Au grade de chevalier.

MM.

Trupheme (Ernest), directeur du théâtre municipal d'Aix-en-Provence; 35 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Bouvy (Jean), ingénieur, chef de section à la direction des bases aériennes, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative; 29 ans de services militaires et civils.

Maufras (Jean-Antoine), directeur général de la banque populaire des Côtes-du-Nord et du Finistère; 29 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Carcasses (Lucien), directeur du cabinet du président de l'Assemblée de l'Union française; 22 ans de services militaires et civils et d'activité professionnelle.

Chassagnac (Pierre), journaliste parlementaire; 40 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Frot (Eugène), administrateur de sociétés; 40 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Inchauspe (Louis-Marcel), banquier; 43 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Thenin (Charles-Etienne), industriel; 33 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Décret du 24 février 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 24 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 20 février 1951 portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (commémoration du centenaire de la révolution de 1848 et du tricentenaire des traités de Westphalie):

Au grade de chevalier.

MM.

Chanlot (Osthène-Octave), directeur d'école; 31 ans de services civils et militaires.

Fourcade (Victor-Albert), directeur du journal *Le Peuple*, à l'île de la Réunion; 35 ans d'activité professionnelle.

INFORMATION

Décret du 15 février 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'information, et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade d'officier.

MM.

Georges Bertrand, administrateur des établissements Grammont. Chevalier du 23 décembre 1936.

Claude Cornu, dit Jean Robert, journaliste. Chevalier du 10 juillet 1925.

Charles Haenggi, journaliste. Chevalier du 1er août 1928.

Roger Lutigneaux, chef des émissions de culture française à la radiodiffusion. Chevalier du 8 février 1938.

Etienne Repesse, directeur général adjoint des imprimeries Berger-Levrault. Chevalier du 3 janvier 1930.

Décret du 15 février 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'information, et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 février 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommées dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade de chevalier.

MM.

André Barthes, journaliste; 39 ans 10 mois de services militaires et civils.

Jean Caroff, directeur de l'agence de la librairie Hachette pour l'Afrique du Nord; 37 ans 7 mois de services militaires et civils.

Raymond Daumain de Saint-Pourçain, journaliste; 31 ans 7 mois de services militaires et civils.

Charles Lienard, journaliste; 36 ans de services militaires et civils.

Victor-Jean Valentin, chef de section à la radiodiffusion française; 27 ans 8 mois de services militaires et civils.

Décret du 15 février 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 février 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'information et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommées dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade de chevalier.

MM.

Edmond Bendanou, speaker présentateur à la radiodiffusion française; 47 ans 4 mois de services militaires et civils.

André Boudet, journaliste; 29 ans de services militaires et civils.

Alexandre Cabanis, journaliste; 40 ans de services militaires et civils.

Robert Diridollou, directeur de l'administration à l'agence France-Presse; 33 ans de services militaires et civils.

Charles Dubar, publiciste; 47 ans 7 mois de services militaires et civils.

Frédéric Fesneau, directeur rédacteur en chef des actualités Fox-Movietone; 48 ans de services militaires et civils.

Henri Gairoard, journaliste; 28 ans de services militaires et civils.

Jean Gaudeaux, chef du service administratif et financier des émissions parlées de la radiodiffusion française; 39 ans 8 mois de services militaires et civils.

Clément Gueymard, administrateur du journal *Paris-Presse;* 37 ans de services militaires et civils.

René Guibeaud, journaliste; 31 ans 10 mois de services militaires et civils.

Yves Marescot, directeur commercial de *Plaisir de France;* 30 ans 2 mois de services militaires et civils.

Maurice Maurin, journaliste; 27 ans 10 mois de services militaires et civils.

André Renaudin, journaliste; 31 ans de services militaires et civils.

Maurice Roch, journaliste; 34 ans de services civils.

André Viala, ancien administrateur séquestre des entreprises de presse du Maroc; 41 ans de services militaires et civils.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Suspension provisoire du droit de douane applicable à certains emballages.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur l'avis conforme du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1950 portant suspension provisoire des droits de douane applicables à certains produits;

Vu l'article 9 du code des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est suspendu, jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté et au plus tard jusqu'au 31 mars 1951 inclus, le droit de douane d'importation applicable aux marchandises reprises au tableau ci-dessous:

NUMÉRO du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex. 845 A	Emballages en papier, avec ou sans impressions: — Sacs: — — Autres, dont l'extérieur est: — — — En papier Kraft, comportant trois plis (feuilles) et plus.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 1950 suspendant provisoirement le droit de douane applicable aux sacs dont l'extérieur est en papier Kraft, comportant plus de trois plis, sont abrogées.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques par intérim,
EDGAR FAURE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Conseillers commerciaux.

Par arrêté du 22 février 1951, sont nommés conseillers commerciaux hors classe, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant MM. Gabaudan et Depret-Bixio, conseillers commerciaux de classe exceptionnelle.

M. Vacher-Desvernais, inspecteur des finances de 1re classe, est nommé à l'emploi de conseiller commercial hors classe, 1er échelon, par application des articles 12 et 13 du décret du 19 avril 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 17 février 1951 approuvant une délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde instituant une taxe de débarquement dans les établissements de Pondichery et de Karikal.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde;

Vu la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde instituant une taxe de débarquement dans les établissements de Pondichéry et de Karikal;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée du 20 novembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde instituant une taxe de débarquement dans les établissements de Pondichéry et de Karikal.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Etablissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

H. QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 17 février 1951 portant non-approbation de la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant l'assiette et les tarifs de l'impôt général sur les revenus.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde;

Vu la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant l'assiette et les tarifs de l'impôt général sur le revenu;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — N'est pas approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde modifiant l'assiette et les tarifs de l'impôt général sur le revenu.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Etablissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 17 février 1951 portant non-approbation de la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde supprimant la taxe sur les traitements et salaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde;

Vu la délibération du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde supprimant la taxe sur les traitements et salaires;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — N'est pas approuvée la délibération susvisée du 20 septembre 1950 de l'assemblée représentative des Etablissements français dans l'Inde supprimant la taxe sur les traitements et salaires.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des Etablissements français dans l'Inde et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Mise en position de mission d'un intendant général.

Par arrêté en date du 16 février 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 11 mars 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge: M. Meissonnier (Louis-Lucien), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Administration générale.

Par arrêté en date du 16 février 1951, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 11 mars 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge: M. Meissonnier (Louis-Lucien), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre mer en date du 16 février 1951, ont été rapportées, en ce qui concerne MM. Bories (Yves), Montloin (Jacques), Pinsun (Jacques), les dispositions de l'arrêté du 18 janvier 1951 portant nomination de vétérinaires inspecteurs stagiaires du service de l'élevage et des industries animales outre-mer.

Ports et rades.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre mer en date du 12 février 1951, M. Havard, dit Duclos (Yves), capitaine de 4e classe des ports et rades des colonies, précédemment détaché d'office et placé en congé hors cadres, a été réintégré dans le cadre général des ports et rades et affecté à l'Afrique occidentale française, pour compter du 2 février 1951.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre mer en date du 12 février 1951, Mme Sibille (Yolande), née Bricout, est licenciée de son emploi de sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la date de notification du présent arrêté.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre mer en date du 13 février 1951, M. Rocléans (Jean), ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé au grade d'ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire des travaux publics des colonies, pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Relèvement du tarif de la prise en charge des voitures de place parisiennes de 2e classe autorisées à circuler et à stationner dans le département de la Seine.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les lois des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867;

Vu les décrets des 10 octobre 1859 et 26 mai 1866;

Vu la loi du 13 mars 1937 sur l'industrie du taxi;

Vu l'arrêté du ministre du travail du 31 décembre 1938 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi à Paris;

Vu l'arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale du 17 janvier 1948;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 octobre et 29 novembre 1948;

Vu les procès-verbaux des séances des 25 octobre 1950, 3 novembre 1950 et 4 janvier 1951 de la commission paritaire de l'industrie du taxi constatant que l'accord des organisations professionnelles patronales et ouvrières n'est pas réalisé;

Vu la délibération du conseil municipal de Paris en date du 30 novembre 1950;

Vu l'approbation donnée, le 24 février 1951, par le ministre des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux affaires économiques),

Arrête:

Art. 1er. — A dater du 27 février 1951, le tarif de la prise en charge des voitures de place parisiennes de 2e classe autorisées à circuler et à stationner à Paris et dans le département de la Seine est porté de 25 F à 50 F, à titre provisoire.

Art. 2. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée, pour exécution:

1° A M. le préfet de la Seine;
2° A M. le préfet de police.

Fait à Paris, le 24 février 1951.

PAUL BACON.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 23 février 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABELA, née COPPOLA, Tunis, 12-08-14. — 22575×50—96.

ALBIERO (Elisa), Montorso Vicentino (Italie), 06-04-28. — 14379×50—31.

ALDEGANI (Andrea), Valtesse (Italie), 15-08-07. — 31452×47—51.

ALEORO (Rosario), Tabarka (Tunisie), 21-09-12. — 22670×50—96.

ALTSCHMIED (Ferdinand), Teplice (Tchécoslovaquie), 22-10-03. — 15366×50—30.

ALTSCHMIED, née KRZYZAK, Druzkow (Pologne), 10-05-94. — 15366×50—30.

AMATO (Saverio), Tunis, 26-02-17. — 21361×50—95.

AMBROSO, née PICONE, Tunis, 02-02-21. — 22571×50—96.

AMBROSO (Santo), Palerme (Italie), 12-10-17. — 22754×50—96.

ANASTASIO (Severino), Santa Cristina d'Aspromonte (Italie), 02-02-29. — 20120×50—06.

ANDRIOLLO, née ROSSI, Meldola (Italie), 18-01-08. — 15409×50—68.

ANE (Jules), Les (Espagne), 04-12-09. — 11372×50—31.

ANE, née BOADA, Tarragone (Espagne), 01-12-10. — 11372×50—31.

ARCIDIACONO, née MALVONE, Torre Del Greco (Italie), 03-04-17. — 22977 × 50—95.
ARCIDIACONO (Pietro), Acireale (Italie), 29-06-08. — 22977 × 50—95.
ATOMEIEFF (Michel), Novotcherkassk (Russie), 01-09-98. — 23336 × 50—96.
AZUBEL, née YAKAR, Isturumdja (Turquie), 00-00-04. — 17913 × 50—95.
AZUBEL (Mose), Izmir (Turquie), 00-00-00. — 17913 × 50—95.
BACKES (Joseph), Hellering (Moselle), 30-06-01. — 19501 × 37—57.
BACKES, née EMO, Inglange (Moselle), 20-11-03. — 19501 × 37—57.
BAGHDASSARIAN, née SAHAKIAN, Van (Turquie), 00-00-11. — 11231 × 50—63.
BAGHDASSARIAN (Nichan), Karpouth (Turquie), 01-01-07. — 11231 × 50—63.
BARANIAK (Antoni), Sebastianowo (Pologne), 09-01-97. — 32694 × 34—59.
BARANOWSKY (Nicolas), Moscou (Russie), 13-12-86. — 12909 × 50—75.
BARDAKDJIAN, née KIBORIAN, Deudile (Asie Mineure), 03-01-07. — 19432 × 37—38.
BARDAKDJIAN (Minas), Sivas (Asie Mineure), 10-06-00. — 19432 × 37—38.
BARLADIANO (Henry), Bucarest (Roumanie), 20-03-96. — 27494 × 48—75.
BAZYLEWYCZ (Ilko), Wies (Pologne), 10-02-97. — 22054 × 49—78.
BELILTY (Moïse), Melilla (Maroc espagnol), 00-00-00. — 36854 × 45—92.
BENINI (Arcadio), Riva-sur-le-Garde (Italie), 24-11-03. — 11481 × 50—54.
BERGIA (Dominique), Paesana (Italie), 23-01-14. — 29018 × 37—69.
BONGIOVANNI, née CARNAZZA, Comiso (Italie), 28-09-03. — 14744 × 48—96.
BONOMI (Marius), Giulianova (Italie), 26-12-30. — 14937 × 50—83.
BROSSEL (Alfred), Saint-Gilles-les-Bruxelles (Belgique), 14-11-99. — 16676 × 49—66.
BUDAJ LACO, née SCIPIEN, Bzozo (Tchécoslovaquie), 10-09-15. — 15480 × 50—78.
BUDAJ LACO (Thomas), Prosnic (Tchécoslovaquie), 11-12-03. — 15480 × 50—78.
CABALLE (Antonio), Asco (Espagne), 31-03-98. — 38720 × 36—34.
CABALLE, née ALIAGA, Valence (Espagne), 25-11-00. — 38720 × 36—34.
CALLIGARO (Mathieu), Hettange-Grande (Moselle), 01-01-01. — 12255 × 34—57.
CALLIGARO BEDIN, née VATIER, Aidling (Moselle), 27-11-72. — 22834 × 49—57.
CAPELLEMAN, née EVERAERT, Jumet (Belgique), 12-02-84. — 10309 × 50—13.
CAPELLEMAN (Emile), Marchienne (Belgique), 14-10-81. — 10309 × 50—13.
CAPELLI (Fernand), Villa d'Almo (Italie), 28-05-23. — 15286 × 50—81.
CAPPELLI (Edouard), Florence (Italie), 19-12-97. — 10173 × 50—68.
CAPPELLI, née CIGNI, Massa Maritima (Italie), 14-07-00. — 10173 × 50—68.
CAPPELLI (Sergio), Piombino (Italie), 25-11-19. — 19568 × 50—68.
CAPRA (Aldo), Domodossola (Italie), 21-09-08. — 33946 × 39—69.
CAPRINI (Aessio), Saint-Ambrogio in Valpolicell (Italie), 27-03-22. — 14270 × 50—62.
CARMINATI (Jean), Arcene (Italie), 27-01-04. — 14086 × 39—30.
CASANOVAS (Antonio), Bielsa (Epagne), 15-03-96. — 10159 × 50—65.
CASANOVAS, née RAMIZ, Lamata (Espagne), 28-10-00. — 10159 × 50—65.
CASANOVAS (Maria), Espierba (Espagne), 09-06-18. — 14929 × 50—31.
CERAULO (Ignace), Tunis, 09-07-09. — 27533 × 48—96.
CHARNIAN, née AGASSERIAN, Trebizonde (Turquie), 15-05-84. — 17912 × 32—75.
CICHY (Marcell), Poznan (Pologne), 17-01-21. — 15377 × 50—65.
CICHY, née MAICHROWSKA, Kurow (Pologne), 05-11-19. — 15377 × 50—65.
CIESLA (Jean), Szczurova (Pologne), 06-03-03. — 22349 × 49—69.
CIESLA, née MALCZYK, Odporzrof (Pologne), 22-10-10. — 22349 × 49—69.
CIPRIS (Thérèse), Port-Lyautey (Maroc), 10-03-25. — 401239 × 46—95.
CIRILLO (Antoine), Cetara (Italie), 20-03-04. — 15733 × 39—34.
CONTE (Mario), Santopadre (Italie), 22-01-22. — 11582 × 50—69.
CRISTOBAL (Pedro), Siguero (Espagne), 29-01-00. — 31736 × 48—75.
DE TEMPLE (François), Oberhausen (Allemagne), 11-01-05. — 15338 × 50—59.
DEREVIANKO (Tikhon), Karkoff (Russie), 14-06-99. — 32730 × 39—92.
DI GIORGIO (Francesca), Casablanca (Maroc), 02-02-24. — 21554 × 50—95.
DI GIUSEPPE (Americo), Canistro (Italie), 19-09-05. — 49460 × 45—84.
DI GIUSEPPE, née RAI, Canistro (Italie), 02-08-06. — 49460 × 45—84.
DONATI (Michel), Faenza (Italie), 17-09-98. — 32578 × 48—75.
DUROST, née LOWEL, Golddkronach (Allemagne), 24-03-22. — 17970 × 50—95.
DURIE (Jean), Wattrelos (Nord), 19-02-90. — 5878 × 11—59.
EBERONI (Alfredo), Monticelli d'Ongina (Italie), 20-12-08. — 47548 × 38—75.
EINAUDI (Marius), Bargemon (Var), 24-08-02. — 54328 × 36—83.
EPIS (Angelo), Brusaporto (Italie), 22-05-85. — 12289 × 50—54.
EPIS, née MANDOLA, Brusaporto (Italie), 07-08-87. — 12289 × 50—54.
ERRERA, née AMATO, Tunis, 01-01-03. — 22980 × 50—95.
ERRERA (Gioacchino), Tunis, 22-05-08. — 22980 × 50—95.
ESCAMILLA, née HERNANDEZ, Requena (Espagne), 27-09-91. — 20084 × 10—11
ESCAMILLA (Juan), Requena (Espagne), 30-03-91. — 20084 × 10—11.
FABRICI (Jacques), Clauzetto (Italie), 11-09-01. — 26872 × 48—75.
FARINA (Marius), Gallinaro (Italie), 26-03-12. — 15438 × 50—75.
FARINA, née PELLICCIONI, Rimini (Italie), 05-01-12. — 15438 × 50—75.
FAVRO, née CATTANEO, Ameno (Italie), 06-09-99. — 30981 × 36—69.
FAVRO (Secondino), Mompantero (Italie), 20-01-95. — 30981 × 36—69.
FERRARI (Bruno), Vergato (Italie), 06-04-23. — 15310 × 50—25.
FERRELI (Jean), Arzana (Italie), 03-02-11. — 15309 × 50—13.
FERRIZ (Gines), Yecla (Espagne), 01-10-30. — 16125 × 50—34.
FINCHELSTEIN, née SCHERER, Knoxville (Etats-Unis), 06-02-93. — 33373 × 29—75.
FINCHELSTEIN (Leizer), Jassy (Roumanie), 25-06-92. — 33373 × 29—75.
FINCHELSTEIN, née LEIZEROVICI, Jassy (Roumanie), 24-05-97. — 14588 × 34—75.
FINCHELSTEIN (Ghiliam), Jassy (Roumanie), 11-08-97. — 14588 × 34—75.
FONTANA (Armand), Tunis, 02-01-25. — 19902 × 48—96.
FORDELLONE (Marc), Piedimonte San Germano (Italie), 17-02-12. — 684 × 39—69.
GABARRON (Louis), Lorca (Espagne), 28-02-01. — 13619 × 38—92.
GABARRON, née FERRETE, Oran (Algérie), 03-05-04. — 13619 × 38—92.
GALLI (Nicolas), Famano (Italie), 19-05-04. — 4796 × 36—78.
GALLONI, née CASTAGNA, Borgonovo Val Tidone (Italie), 01-01-01. — 15848 × 50—05.
GALLONI (Oreste), Pianello (Italie), 20-09-03. — 15848 × 50-05.
GARCIA (Ignacio), Burriana (Espagne), 24-07-01. — 4790 × 36—34.
GERVASI (Christophe), Maleur (Tunisie), 15-02-15. — 22582 × 50—96.
GHAZERIAN, née KALAYDJIAN, Smyrne (Asie Mineure), 00-00-05. — 1405 × 46—75.
GHAZERIAN (Kegham), Smyrne (Turquie), 00-00-99. — 1405 × 46—75.
GIANETTI (Angelo), Lucca (Italie), 06-09-14. — 11572 × 50—30.
GIMENES, née FERRE, Sido-Bel-Abbès (Oran), 29-12-04. — 22979 × 50—95.
GIORDANO (Fiorenzo), Vinadio (Italie), 20-04-09. — 22449 × 47—63.
GIRAUDO (Bernard), Sampeire (Italie), 17-11-24. — 11302 × 50—05.
GLAZA (Edmond), Sliwiczki (Pologne), 09-07-27. — 11392 × 50—55.
GONZALEZ (Manuel), Piracicala (Brésil), 24-04-08. — 8559 × 50—92.
GOSNIK (Vincent), Midelt (Maroc), 02-07-29. — 22936 × 50—95.
GRAMMATICO, née ARTALE, Palerme (Italie), 11-01-00. — 22908 × 50—96.
GRANDY, née CASLETY, Engis (Belgique), 30-05-82. — 33155 × 48—75.
HAROUTUNIAN, née SEFERIAN, Gueyve (Turquie), 26-05-12. — 11531 × 50—13.
HAROUTUNIAN (Isaac), Brousse (Turquie), 15-03-10. — 11531 × 50—13.
HAVIOTTE, née KRAJNIK, Repelski (Ukraine), 15-03-06. — 48198 × 48—54.
HENIN, née TIHANGE, Andenne (Belgique), 19-06-04. — 23267 × 47—95.
HENIN (Marcel), Andenne (Belgique), 25-12-99. — 23267 × 47—95.
HENKE (Alfred), Reichshoffen (Bas-Rhin), 08-10-99. — 43777 × 32—67.
HERRERIAS (Martin), Bedas (Espagne), 28-09-19. — 11494 × 50—13.
HOBESSERIAN (Krikor), Tchouroum (Asie Mineure), 15-04-87. 24067 × 38—13.
HOBESSERIAN, née GUEHERIAN, Tchouroum (Asie Mineure), 01-09-98. — 24067 × 38—13.
HUSCHENITZA (Elisabeth), Timisioara (Roumanie), 02-12-08. — 22957 × 50—95.
JAIMEGUAN (Francisco), Coll (Espagne), 08-07-76. — 23117 × 30—09.
JAMIN, née HAK, Krepa (Pologne), 15-01-08. — 208441 × 45—54.
KLEINOD (Chaim), Dukla (Pologne), 09-09-97. — 1224 × 49—75.
KLEINOD, née LIEBERMAN, Lunca (Roumanie), 02-01-07. — 1224 × 49—75.
KONIECZNY, née PACH, Sobolow (Pologne), 04-05-19. — 15013 × 50—73.

KONIECZNY (Paul), Wirckowyczi (Pologne), 14-01-03. — 15048 ×50—78.

KOPANSKY, née KOPANSKA, Molodycz (Pologne), 12-11-09. — 11412 ×50—78.

KOPANSKY (Théodore), Molodycz (Pologne), 20-02-98. — 11412 ×50—78.

LACHKO (Nicol[illegible]), Podol (Ukraine), 13-05-97. — 12670×50—54.

LACHKO, née KRZYMINSKI, Banila (Roumanie), 06-09-14. — 12670 ×50—54.

LANDRA (Nicolas), Vernante (Italie), 15-09-97. — 22589×39—83.

LEANDRIS (Giuseppe), Zappola (Italie), 20-09-00. — 18051×40—31.

LEANDRIS, née BERTELLI, Sossano (Italie), 12-07-05. — 18051×40—31.

LERNER, née FREIHEITER, Brzezany (Pologne), 22-05-04. — 16653 ×31—75.

LEVITAN, née BERLOVITZ, Namokst (Russie), 15-08-83. — 27979 ×26—75.

LONEGRO, née CACCIATORE, Tunis, 19-03-20. — 22581×50—96.

LONEGRO (Vincent), Sfax (Tunisie), 20-02-14. — 22581×50—96.

LUC (César), Herinnes (Belgique), 19-01-95. — 16750×26—59.

LUC, née LAURENT, Vieux Condé (Nord), 24-01-98. — 16750×26—59.

LUMBROSO (Yolande), Tunis, 02-10-28. — 23187×50—96.

MACHAJ, née BUDNIEWSKA, Zawiercie (Pologne), 05-05-18. — 19106 ×40—62.

MACHAJ (Joseph), Wola-Mala (Pologne), 23-01-17. — 19106×40—62.

MAGI (Giulio), Serra San Quirino (Italie), 28-10-06. — 739×46—54.

MAJCHROWSKI, née MOSKAL, Wolka-Grodzisko (Pologne), 02-04-17. — 15019×50—62.

MAJCHROWSKI (Cyprien), Dombrowa-Labedzka (Pologne), 27-02-13. — 15019×50—62.

MALACHIN (Jean), Ponso (Italie), 08-03-23. — 15458×50—83.

MALACHENKO (Georges), Pavlograde (Russie), 03-04-97. — 33186×33 —69.

MALACHENKO, née MANDL, Rogyvarona (Hongrie), 21-10-01. — 33186×33—69.

MANGIARACINA (Marie), Tunis, 20-08-20. — 22583×50—96.

MANOUKIAN, née KATCHADOURIAN, Karpouth, 02-08-18. — 21332×43 —38.

MANOUKIAN (Assadour), Sivas (Asie Mineure), 08-09-01. — 21332×43 —38.

MARCON (Jean), Viviers (Ardèche), 17-01-29. — 10336×50—01.

MASAROVIC (Emile), Dolne-Radosovce (Tchécoslovaquie), 18-05-18. — 7179×48—77.

MAZIARKA (Joseph), Jodlowa (Pologne), 21-02-04. — 14838×37—75.

MAZIARKA, née GEMBIS, Radlow (Pologne), 08-02-09. — 14838×37 —75.

MENALDO (René), Torrazzo (Italie), 08-11-19. — 18372×50—73.

MENTINE, née SAADOUN, Mateur (Tunisie), 02-08-12. — 22598×50 —96.

MENTINE (Nessim), Tripoli (Tripolitaine), 15-07-03. — 22598×50—96.

MIKULA (François), Bystricany (Tchécoslovaquie), 14-03-02. — 33388 ×48—77.

MIKULA, née FABRY, Bystricany (Tchécoslovaquie), 27-01-06. — 33388×48—77.

MONCINI (Silverio), Montecatini (Italie), 23-09-28. — 11451×50—13.

MORINI, née CHERUBINI, Bibbiano (Italie), 31-10-99. — 10211×50—83.

MUSA (Joseph), Marrakech (Maroc), 29-02-24. — 22956×50—95.

MUSA, née BRAISSE, Sebel (Liban), 15-05-05. — 22969×50—95.

NATOLI (Joseph), Tunis, 25-03-04. — 22584×50—96.

NAVAJAS (Antonio), Posada (Espagne), 29-07-17. — 15057×50—65.

NEDZA, née GONDOR, Wola Batorska (Pologne), 08-11-00. — 3179 ×31—75.

NEUHAUS, née WESZELY, Budapest (Hongrie), 16-10-03. — 31639 ×48—75.

NEUHAUS (Miksa), Budapest (Hongrie), 29-01-98. — 31639×48—75.

OKONEK (Joseph), Langendreer (Allemagne), 21-02-06. — 14148 ×50—62.

OKONEK, née POSCHINSKI, Runthe (Allemagne), 23-10-14. — 14148 ×50—62.

ORTIZ (Juan), Malaga (Espagne), 24-08-15. — 14837×49—78.

OTTINO (Emile), Turin (Italie), 16-08-31. — 11431×50—73.

PAGANO (Angelo), Serradifalco (Italie), 10-09-97. — 8752×50—30.

PASOTTI (Leandro), Quistello (Italie), 31-10-21. — 11541×50—92.

PAYAN (Léopold), la Lima, Cadix (Espagne), 02-12-17. — 31642×48—23.

PEREIRA (Bernardino), San Clement de Basto (Portugal), 06-02-03. — 2109×46—49.

PIACENZA (Marius), Valdieri (Italie), 13-10-27. — 11551×50—83.

PISTORELLI (Emile), Tunis, 12-01-11. — 22752×50—96.

PISTORELLI, née SIROCCHI, Tunis, 10-01-16. — 22752×50—96.

PLATANIA (Joseph), Ferryville (Tunisie), 14-08-08. — 401803×46—96.

PODETTI (Alfonso), Commezzadura (Italie), 17-02-19. — 29697×48—75.

PONOMAREFF (Georges), Ebba Ksour (Tunisie), 14-02-25. — 22759 ×50—96.

RAMOS, née PEREZ, Mansourah (Oran), 06-06-07. — 22959×50—95.

RAMOS (Maria), Casablanca (Maroc), 27-12-28. — 22960×50—95.

RAO (Secondo), San Giorgo Morgeto (Italie), 23-09-27. — 10640×49—30.

RAVASIO (Ange), Palazzago (Italie), 24-03-24. — 18426×49—06.

REDONDO (José), Grenade (Espagne), 10-01-19. — 11422×50—31.

REY (Francisco), Vilches (Espagne), 02-08-02. — 19301×49—63.

REY, née PARRILLA, Las Huertas (Espagne), 12-05-06. — 19301 ×49—63.

ROGGERO, née CHIAVELLO, Cirie (Italie), 23-07-05. — 23285×36—69.

ROGGERO (Georges), Manastero Vasco (Italie), 30-05-99. — 23285×36 —69.

ROMEYKO (Thaddée), Grodno (Pologne), 07-07-25. — 23954×49—95.

RONDINI (Gaëtan), Umbertide (Italie), 10-03-05. — 17176×47—26.

ROSENTHAL, née DOUDKEWITCH, Jeltoro (Russie), 12-10-06. — 36999×38—52.

ROTATINTI (Attilio), Baraquara (Brésil), 04-05-03. — 15437×38—54.

RUTKA, née GAJDA, Radoski (Pologne), 14-05-20. — 14777×50—62.

RUTKA (Jean), Ahlen (Allemagne), 29-10-13. — 14777×50—62.

RUTYNA (Anna), Mokrzeszow (Pologne), 29-10-00. — 10751×50—10.

SANCHEZ, née MARTIN, Fondon (Espagne), 15-04-22. — 15488×50—69.

SANCHEZ, née HERNANDEZ, la Desma (Espagne), 23-01-93. — 22603×40—82.

SANTI, née ELEONORI, Pistoia (Italie), 28-05-88. — 44648×45—13.

SANTINI, née CANTAVENERA, Casablanca (Maroc), 02-01-23. — 13243×48—95.

SAUERBREY (Paul), Ilmenau (Allemagne), 26-12-04. — 24898×46 —67.

SCHIRO (Ferruccio), Villa Del Conte (Italie), 17-01-07. — 12816×47 —47.

SCHIRO, née PESSOTTO, Galarine (Italie), 31-10-15. — 12816×47—47.

SCHMIDT, née LAZAR, Cekovec (Tchecoslovaquie), 20-06-90. — 68875×28—78.

SCHMIDT (Joseph), Nadrag (Roumanie), 09-11-91. — 68875×28—78.

SCHUDDINCK (Bénédictus), Gysegem (Belgique), 16-11-08. — 31820×48—78.

SCUDIZIO (Angel), Romanzacco (Italie), 29-10-17. — 11292×50—61.

SEGURA (Joseph), Lorca (Espagne), 23-04-19. — 21883×48—66.

SENGEL (Guillaume), Altenheim (Allemagne), 19-04-12. — 14607×50 —67.

SIBROWER (Michel), Constantinople (Turquie), 29-08-09. — 21708×43 —96.

SIECIEMSKI, née FRAJMAN, Czestochowa (Pologne), 17-07-02. — 22861×50—75.

SIGONNEY, née SACCHETTI, le Kef (Tunisie), 27-07-04. — 23247×50 —96.

SIMONET, née VIDAL, Isil (Espagne), 16-07-86. — 47869×36—65.

SIMONET (Guillaume), Monigaillard (Haute-Garonne), 21-03-83. — 47869×36—65.

SOTKIEWICZ (Tadeosz), Graboszewo (Pologne), 01-04-21. — 12947 ×50—57.

SPORTELLI (Eveline), Milan (Italie), 14-07-27. — 14656×50—75.

STILLO (Orazio), Tunis, 28-09-16. — 22744×50—96.

STOCKI, née BONDAR, Luchneva (Pologne), 12-01-99. — 20330×49—69.

STOCKI (Paul), Karmience (Pologne), 23-03-99. — 20330×49—69.

SYLVENTE (Antoine), Albox (Espagne), 13-05-25. — 15336×50—73.

SZTRUM (Hélène), Lodz (Pologne), 09-11-29. — 32118×48—75.

TOTI (Dante), Faedis (Italie), 14-08-30. — 15469×50—47.

TOTTOLI (Corrado), Prestine (Italie), 12-11-02. — 10796×49—78.

TRIFILIO (Giliante), Malera (Italie), 02-05-01. — 11629×30—06.

TRULLENQUE (Joseph), Castellote (Espagne), 10-05-05. — 34390 ×35—66.

TYLKOWSKI (Joseph), Bojanowo Golaszyn (Pologne), 14-03-30. — 15320×50—62.

VALETTI, née BERSIA, San Damiano (Italie), 29-10-00. — 4219×39—83.

VELLA (Emmanuel), Valletta (Malte), 15-02-69. — 14673×49—31.

VIGNA (Stefano), Venasca (Italie), 03-05-29. — 15449×50—75.

VILLAPANDO, née ROS, Casablanca (Maroc), 16-06-15. — 22971 ×50—95.

VIVENZIO (Giovanni), Naples (Italie), 11-09-08. — 47111×45—92.

VOLENA (Miroslav), Lom (Tchécoslovaquie), 08-06-25. — 13756 ×49—62.

WALCZYK (Ludwik), Pobiednik (Pologne), 13-05-03. — 34350×48—73.

WALCZYK, née **MARCZEWSKA**, Josefow (Pologne), 19-03-03. — 34350 x 48—73.
WEINBERGER (Frédéric), Landeck (Tchécoslovaquie), 19-02-05. — 54517 x 36—52.
WEKSEL (Esther), **Lodz (Pologne)**, 23-02-07. — 24040 x 36—69.
WILGOTNY (Basile), **Prusy** (Pologne), 17-11-04. — 14744 x 37—56.
ZARATE (José), Orihuela (Espagne), 12-11-00. — 3108 x 37—31.
ZDACEK (Yvan), Kragevac (Yougoslavie), 14-09-13. — 34709 x 48—52.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :
BARANIAK, née **CAGE**, Anzin (Nord), 03-12-00. — 32694 x 34—59.
BRUNET, née **COLLET**, Maidières (Meurthe-et-Moselle), 05-03-97. — 19527 x 49—78.
CASTELLI, née **NOEL**, Vence (Alpes-Maritimes), 29-11-95. — 39395 x 45—06.
COMI, née **LAGELLE**, Bordeaux (Gironde), 11-06-98. — 11180 x 50—78.
DAGRO, née **EUSTACHIO**, Bône (Constantine), 21-03-01. — 8416 x 21—93.
LEMAITRE, née LERE, Reims (Marne), 17-04-93. — 7739 x 50—41.
LOPEZ, née **DEJARDIN**, Paris, 23-11-99. — 33853 x 48—75.
SIBROWER, née **JAMET**, Sousse (Tunisie), 01-01-14. — 21708 x 48—96.
STILLO, née **BALDACCHINO**, Tunis, 25-10-14. — 22744 x 50—96.
ZARATE, née **DESCHAMPS**, le Cassera (Haute-Garonne), 05-10-03. — 3108 x 37—31.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :
ALBIERO (Alain), **Toulouse (Haute-Garonne)**, 21-10-49. — 14379 x 50—31.
AMBROSO (Rosette), **Tunis**, 19-01-40. — 22571 x 50—96.
ANE (Emma), Les (Espagne), 09-09-34. — 11372 x 50—31.
ANE (Marie), **Gaud (Haut-Garonne)**, 24-08-41. — 11372 x 50—31.
ARCIDIACONO (Principia), Casablanca (Maroc), 14-11-47. — 22977 x 50—95.
ARCIDIACONO (Lorenzo), Casablanca (Maroc), 25-12-37. — 22977 x 50—95.
ARCIDIACONO (Nerina), Casablanca (Maroc), 31-01-43. — 22977 x 50—95.
ARCIDIACONO (Giovanni), Casablanca (Maroc), 14-04-36. — 22977 x 50—95.
AZUBEL (Yusel), Izmir (Turquie), 03-01-31. — 17913 x 50—95.
BACKES (Marie), **Metzervisse (Moselle)**, 20-05-40. — 19301 x 37—57.
BAGHDASSARIAN (Joseph), Escoutoux (Puy-de-Dôme), 15-01-35. — 11231 x 50—63.
BAGHDASSARIAN (Pierre), Thiers (Puy-de-Dôme), 06-07-32. — 11231 x 50—63.
BONGIOVANNI (Joséphine), **Tunis**, 22-09-32. — 14744 x 48—96.
BUDAJ LACO (Jean), **Nemours** (Seine-et-Marne), 11-06-31. — 15480 x 50—78.
BUDAJ LACO (Robert), Genevraye (Seine-et-Marne), 04-03-36. — 15480 x 50—78.
CASANOVAS (Joséphine), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 27-08-31. — 10159 x 50—65.
CICHY (Etienne), **Vic-Bigorre** (Hautes-Pyrénées), 07-09-43. — 15377 x 50—65.
CICHY (Jean), **Madiran** (Hautes-Pyrénées), 12-08-45. — 15377 x 50—65.
CIESLA (Irène), Villefranche (Rhône), 25-10-41. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Sophie), **Tarnow (Pologne)**, 01-04-31. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Marie), **Quincie-en-Beaujolais** (Rhône), 07-09-39. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Ferdinand), Lancie (Rhône), 17-01-36. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Christiane), **Lyon** (Rhône), 02-10-45. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Hélène), **Châtillon** (Rhône), 20-02-41. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Aimée), Lancie (Rhône), 19-03-34. — 22349 x 49—69.
CIESLA (Jean), Quincie-en-Beaujolais (Rhône), 17-01-38. — 22349 x 49—69.
DONATI (Fabien), Florence (Italie), 05-02-32. — 32578 x 48—75.
ERRERA (Joseph), Casablanca (Maroc), 28-07-41. — 22980 x 50—95.
ERRERA (Anne), Casablanca (Maroc), 07-03-43. — 22980 x 50—95.
GAIDA (Sonia), **Marles-les-Mines** (Pas-de-Calais), 07-01-46. — 14777 x 50—62.
GALLONI (Jean), l'Argentière-la-Besée (Hautes-Alpes), 01-01-44. — 14848 x 50—05.
GALLONI (Louis), Briançon (Hautes-Alpes), 27-03-39. — 14848 x 50—05.
GALLONI (Marie), Briançon (Hautes-Alpes), 18-11-46. — 14848 x 50—05.
GRAMMATICO (André), Tunis, 30-03-32. — 22908 x 50—96.
HAROUTUNIAN (Gérard), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-03-49. — 11531 x 50—13.
KONIECZNY (Jean), Argenteuil (Seine-et-Oise), 04-06-48. — 15048 x 50—78.
KONIECZNY (Romain), Argenteuil (Seine-et-Oise), 31-07-31. — 15048 x 50—78.
KOPANSKY (Vladimir), Molodycz (Pologne), 17-08-36. — 11412 x 50—78.
LACHKO (Paul), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 22-12-45. — 12070 x 50—31.
LEANDRIS (Natale), Flonton (Haute-Garonne), 15-12-43. — 18051 x 40—31.
LEANDRIS (Aïda), Toulouse (Haute-Garonne), 26-04-35. — 18051 x 40—31.
LEANDRIS (Lina), Toulouse (Haute-Garonne), 11-11-32. — 18051 x 40—31.
LEMAITRE (Claude), Charleroi (Belgique), 13-08-30. — 7739 x 50—41.
LUC (César), Herseaux (Belgique), 29-12-34. — 16750 x 26—59.
LUC (Gilbert), Esquelmes (Belgique), 01-06-33. — 16750 x 26—59.
MACHAJ (Hedwige), Sallaumines (Pas-de-Calais), 26-09-39. — 19106 x 50—62.
MACHAJ (Joseph), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 26-01-38. — 19106 x 50—62.
MALACHENKO (Georges), Lyon (Rhône), 24-05-30. — 33486 x 33—69.
MANGIARACINA (Emile), Tunis, 20-04-37. — 22583 x 50—96.
MENTINE (Haroum), Mateur (Tunisie), 16-01-30. — 22598 x 50—96.
MENTINE (Marie), Mateur (Tunisie), 22-05-31. — 22598 x 50—96.
MENTINE (Khamous), Mateur (Tunisie), 01-02-32. — 22598 x 50—96.
MENTINE (Zina), Mateur (Tunisie), 24-01-36. — 22598 x 50—96.
MUSA (Claudine), Marrakech (Maroc), 30-01-39. — 22969 x 50—95.
MUSA (Clarisse), Marrakech (Maroc), 15-03-37. — 22969 x 50—95.
MUSA (Juliette), Marrakech (Maroc), 15-07-33. — 22969 x 50—95.
MUSA (Maurice), Marrakech (Maroc), 15-09-30. — 22969 x 50—95.
MUSA (Rosette), Marrakech (Maroc), 10-11-35. — 22969 x 50—95.
NATOLI (Adrienne), Tunis, 15-05-33. — 22581 x 50—96.
NEUHAUS (Nicolas), Budapest (Hongrie), 05-08-33. — 31639 x 48—75.
PACH (André), Paris, 08-01-43. — 15048 x 50—78.
REY (Dolorès), Billom (Puy-de-Dôme), 25-10-30. — 19301 x 49—63.
REY (Francisca), Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme), 10-07-34. — 19301 x 49—63.
REY (Juliana), Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme), 28-10-31. — 19301 x 49—63.
ROSENTHAL (Walter), Dusseldorf (Allemagne), 06-02-11. — 36999 x 38—52.
RUTKA (Stéphan), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 03-07-50. — 14777 x 50—62.
RUTKA (Jeannine), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 12-07-39. — 14777 x 50—62.
RUTYNA (Franciszek), Troyes (Aube), 27-06-31. — 10751 x 50—10.
RUTYNA (Maria), Troyes (Aube), 08-06-31. — 10751 x 50—10.
SCHIRO (Claire), Leyritz-Moncassin (Lot-et-Garonne), 19-03-35. — 12816 x 47—47.
SCHIRO (Jean), Cocumont (Lot-et-Garonne), 22-12-33. — 12816 x 47—47.
SIBROWER (Sophie), Tunis, 24-02-35. — 21708 x 48—96.
SIBROWER (Noémie), Tunis, 04-04-36. — 21708 x 48—96.
STILLO (Vincente), Tunis, 10-02-37. — 22744 x 50—96.
STOCKI (Wldislaw), Lyon (Rhône), 27-08-33. — 20330 x 49—69.
STOCKI (Jeannine), Lyon (Rhône), 29-03-35. — 20330 x 49—69.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 22 février 1951 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60, 61, 62, 69 et 111 du code de la nationalité française ;
Vu le décret du 28 avril 1950 portant naturalisation ;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 28 avril 1950 (*Journal officiel* du 14 mai 1950) est rapporté en tant qu'il naturalisait BARANKIEWICZ (Icek), Piotrkov (Pologne), 15-12-28—22980 x 49—78.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1947: page 9210, 3e colonne, au lieu de: « Coffaro (Antonio), fabricant de pâtes », lire: « Coffaro (Joseph) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1947: page 11080, 1re colonne, au lieu de: « Mureia (Manuel), Roquetas Calmeria (Espagne) », lire: « Murcia (Manuel), Roquetas (Espagne) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1947: page 11588, 3e colonne, au lieu de: « Fasciolti (Bruno), Nomaglio (Italie) », lire: « Fasciolto ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1948:

Page 3054, 3e colonne, article 1er, supprimer: « Romerowski (Jean), Wilno (Pologne), 02-11-32. — 30037×47—75 ».

Page 3058, 1re colonne, article 3, après: « Roelens (Agnès) », ajouter: « Romerowski (Jean), Forest (Belgique), 02-11-32. — 30037×47—75 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1948: page 4732, 1re colonne, au lieu de: « Anszelewicz (Simcha), Piatrkow (Pologne), 03-11-93 », lire: « Anszelewicz (Simcha), Piotrkow (Pologne), 03-11-96 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 octobre 1948: page 9671, 3e colonne, au lieu de: « Rauy (Raymond), Neril (Espagne), 22-07-29 », lire: « Raluy (Raymond), Neril (Espagne), 22-07-28 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1949: page 5043, 1re colonne, au lieu de: « Pardela (François), Zawiercie (Pologne), 05-07-24 », lire: « Pardela (François), Zawiercie (Pologne), 15-02-24 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1949: page 8349, 3e colonne, au lieu de: « Friedensohn (Alexandre), Bendin (Roumanie) », lire: « Friedenson (Alexandre), Bedzin (Pologne) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1950: page 1411, 2e colonne, au lieu de: « Hargutumian (Agop) », lire: « Haroutunian ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1950: page 2790, 2e colonne, au lieu de: « Gaux (Léon), Bioul (Belgique), 20-07-10 », lire: « Gaux (Léon), Bioul (Belgique), 30-07-10 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1950: page 7107, 1re colonne, au lieu de: « Cruz (Manuel), Cordola (Espagne), 04-01-11 », lire: « Cruz (Manuel), Cordola (Espagne), 14-01-11 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 août 1950: page 8922, 1re colonne, au lieu de: « Fuentes (Balbina), Kenitra (Maroc), 01-07-25 », lire: « Fuentes (Balbina), Kenitra (Maroc), 01-07-23 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1950: page 9553, 1re colonne, au lieu de: « Grynblatt, née Gryntas », lire: « Grynblatt, née Grynfas ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1950: page 9857, 1re colonne, au lieu de: « Melemdjian (Nouritza) », lire: « Melemedjian ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1950:

Page 10243, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « Altabet, née Benador », lire: « Altabef, née Benador ».

Page 10245, 1re colonne, article 3, au lieu de: « Altabet », lire: « Altabef ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 octobre 1950: page 10918, 2e colonne, au lieu de: « Vancaeyzeele (Joseph), Poperinghe (Belgique) », lire: « Vancaeyzeele (Jérôme) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 octobre 1950: page 11154, 2e colonne, au lieu de: « Bennahmias (Mario), Salonique (Grèce), 06-08-26 », lire: « Bennahmias (Mario), 07-09-26 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1950: page 12027, 2e colonne, article 3, supprimer: « Abitbol (Jeanne), Tunis, 23-06-43. — 14794×50—75 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1950:

Page 12278, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Guerozoni, née Camici », lire: « Guerzoni, née Camici ».

Page 12280, 2e colonne, article 3, au lieu de: « Guerozini (Ferdinand) », lire: « Guerzoni (Ferdinand) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1950: page 12522, 2e colonne, au lieu de: « Vega, née Egea, Guadix (Espagne), 15-02-26 », lire: « Vega (Francisco), Guadix (Espagne), 15-02-26 »; au lieu de: « Vega (Francisco), Finana (Espagne), 03-12-26 », lire: « Vega, née Egea, Finana (Espagne), 03-12-26 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1950:

Page 13151, 1re colonne, au lieu de: « Juchnowiecki (Aron); Juchnowiecki, née Bernstein », lire (les deux fois): « Youchnovetsky ».

Page 13157, 1re colonne, au lieu de: « Gennari (Geneviève), Frontano (Italie) », lire: « Gennari (Geneviève), Trontano ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Hidalgo (François), Corral de Calatrava (Espagne), 08-05-18 », lire: « Hidalgo (François), Corral de Calatrava (Espagne), 02-05-18 ».

Page 13159, 1re colonne, article 3, supprimer: « Alier (Jacques), Paris, 19-08-34. — 6023×50—75 ».

Page 13160, 2e colonne, au lieu de: « Demynenko (Nicole), Genève », lire: « Demyanenko (Nicole) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1951:

Page 319, 1re colonne, article 1er, après: « Haber, née Salzman », ajouter: « Hassany (Abdallah), Manabar (Yemen), 00-00-11. — 15294×50—98 ».

Page 320, 1re colonne, article 1er, après: « Nalepa (Casimir) », ajouter: « Naouri, née Aghib, Tripoli (Lybie), 00-00-11. — 1696×50—96 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Recto (Carl), Vienne (Autriche) », lire: « Rector (Carl) ».

Page 322, 1re colonne, au lieu de: « Galli, née Rommel », lire: « Galli, née Bommel ».

Page 323, 1re colonne, article 3, au lieu de: « Kielich (Irène), Cachy (Somme), 10-07-31 », lire: « Kielich (Irène), Cachy (Somme), 12-12-32 ».

Page 324, 1re colonne, article 4, au lieu de: « Rezin (Ignace); Rezin (Wladyslawa) », lire (les deux fois): « Brezin ».

Page 325, 1re colonne, article 6, supprimer: « Hassany (Abdallah), Manabar (Yemen), 00-00-11. — 15294×50—98; Naouri, née Aghib, Tripoli (Lybie), 00-00-11. — 1696×50—96 ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Outoul (André) », lire: « Ouioui (André) ».

Page 327, 2e colonne, au lieu de: « Luchini (Giorgio), Saint-Giogiodella (Italie) », lire: « Luchini (Giorgio), San-Giorgio-della-Richinvelda (Italie) ».

Page 328, 1re colonne, au lieu de: « Fawlik (Joseph); Fawlik, née Glab », lire (les deux fois): « Pawlik ».

Même page, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Quaglia (Fra), Sostegno; Quaglia, née Gualino », lire: « Quaglia-Fra (Tibère), Sostegno; Quaglia-Fra, née Gualino ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Floska (Antoine) », lire: « Ploska ».

Page 329 1re colonne, au lieu de: « Ubaneck, née Sztandera; Ubaneck (Jean) », lire (les deux fois): « Urbaneck ».

Page 330, 2e colonne, article 3, au lieu de: « Quaglia (Hélène); Quaglia (Pierre); Quaglia (Robert) », lire: Quaglia-Fra (Hélène); Quaglia-Fra (Pierre), Quaglia-Fra (Robert) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1951:

Page 975, 1re colonne, article 3, après: « Martinez », ajouter: « Matzner (Berthe), Karlsruhe (Allemagne), 22-09-30. — 30777×58—24 ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Martinez (Berthe), Karlsruhe (Allemagne), 22-09-30. — 38500×36—92 », lire: « Martinez (Gérard), Beni-Saf (Oran), 31-07-45. — 38500×36—92 ».

Page 977, 1re colonne, au lieu de (la première fois): « Perez, née Martinez, Mahou (îles Baléares) », lire: « Perez, née Rodriguez, Carthagène (Espagne), 29-03-03. — 21381×50—95 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 février 1951:

Page 1248, 2e colonne, au lieu de: « Kaczmarek (Jan), Dobreoslaw (Pologne), 23-06-01; Kaczmarek, née Greslak », lire (les deux fois): « Kaczmareck ».

Page 1249, 1re colonne, au lieu de (la première fois): « Mahmoud Ali Sleiman, née Watfa-Hassan », lire: « Mahmoud Ali Sleiman, Meouane (Syrie), 00-00-23. — 20341×50—98 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 modifié ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux, (Nos 10219-11782. — M. Dominjon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). (Nos 11041-12008-12049-12073-12187. — M. Truffaut, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). (Nos 11047-12095-12257-12336. — M. Robert Lecourt, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget des travaux publics, transports et tourisme. — Section II: Aviation civile et commerciale). (Nos 11044-12070-12179-12222. — M. Jean-Moreau, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget des finances. — Section II: Services financiers). (Nos 11038-12019-12093 rectifié-12115. — M. Emile Hugues, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil). (Nos 11043-11923-12044-12141-12354. — M. Guy Petit, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). (Nos 11046-12216. — M. Marcel David, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote sur la question de confiance posée pour la prise en considération du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Nos 10948 et 12155.)

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations: 1° de M. Grimaud sur les conditions dans lesquelles un juge aurait ordonné une perquisition dans le but de saisir un dossier confié à un avocat par son client et les mesures qu'il compte prendre pour éviter dans l'avenir de pareils errements; 2° de M. Dreyfus-Schmidt sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 3° de M. Noguères sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 4° de M. Bélotaud sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 5° de M. Chamant sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 6° de M. Mutter sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 7° de M. Badie sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 8° de Mme Germaine Peyroles sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 9° de M. Minjoz sur les conditions dans lesquelles, malgré l'opposition du bâtonnier du barreau de Paris, il a été procédé à une perquisition chez un avocat pour y saisir des pièces confiées sous le sceau du secret professionnel; 10° de M. de Moro-Giafferri sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour garantir aux justiciables le respect, par toutes les autorités administratives et judiciaires, du secret professionnel que la loi a consacré.

3. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Nos 10948-11717-12155-12272. — M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.)

4. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance, après la fixation de la date de discussion des interpellations inscrites à cet ordre du jour.

Rappel de convocation.

La commission des finances se réunira le mardi 27 février 1951, à dix-sept heures, et, éventuellement, vingt et une heures:

Ordre du jour (modifié).

Projet de loi portant ouverture de crédits applicables au mois de mars 1951 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951. — M. le rapporteur général

Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

(N° 11039) France d'outre-mer. — M. André Burlot, rapporteur.

(N° 11034) Affaires étrangères. — II. Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes. — M. Dusseaulx, rapporteur.

Eventuellement (n° 12336) lettre rectificative au projet de loi (n° 11047) Travail et sécurité sociale. — M. Robert Lecourt, rapporteur.

Rapport (n° 9808) fait par M. Cance au nom de la commission de la marine marchande et des pêches sur la proposition de loi (n° 8324) de M. Marcel Hamon et plusieurs de ses collègues tendant à porter à 120.000 F par an l'allocation spéciale pour tierce personne des grands mutilés, pensionnés de la caisse de prévoyance des inscrits maritimes. — M. Pierre Courant, rapporteur pour avis.

Avis (n° 11593) transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi (n° 9250) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale. — M. Gaillard, rapporteur.

Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur les projets de loi, adoptés par l'Assemblée nationale, relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

(N° 12203) Industrie et commerce (projet de loi n° 11040). — M. Jean Bloequaux, rapporteur.

(N° 12090) Travaux publics, transports et tourisme (section I) (projet de loi n° 11944). — M. Pierre Gabelle, rapporteur.

(N° 12054) Imprimerie nationale (projet de loi n° 11042). — M. Emile Hugues, rapporteur.

(N° 12055) Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération (projet de loi n° 11942, annexe IV). — M. J.-P. Palewski, rapporteur.

(N° 12012) Affaires étrangères (services) (projet de loi n° 11931). — M. Roger Dusseaulx, rapporteur.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel en application de l'article 91 de la Constitution.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Saint-Cyr appelle l'attention de M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur les conséquences extrêmement graves de la non-application de l'article 40 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 prévoyant l'attribution aux locataires économiquement faibles d'une allocation compensatrice de l'augmentation des loyers; et lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre et dans quel délai, pour assurer le respect de la loi et mettre fin à des situations pénibles et souvent dramatiques. (N° 198.)

II. — M. Liotard demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles mesures a prises son département pour venir en aide aux populations de Madagascar éprouvées par des cyclones récents, notamment: 1° Amalaha (février 1950), à la suite duquel les intéressés demandaient des secours aux populations les plus nécessiteuses et, pour la plus grande partie des dégâts, des emprunts à long terme et à faible intérêt; 2° Fort-Dauphin (janvier 1951), etc.; souligne l'intérêt d'une réserve de crédits destinés à faire face aux conséquences les plus brutales des calamités de cet ordre. (N° 200.)

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° si une enquête est en cours en vue de rechercher les causes de la catastrophe aérienne du Brazzaville-Paris, le 3 février, au Cameroun, et, dans l'affirmative, quelles sont les explications proposées de l'accident difficilement compréhensible aux familiers de cette ligne; 2° les dispositions que son département compte prendre pour éviter le retour de cette catastrophe de cette nature, en particulier sur cette ligne aérienne essentielle à la vie de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun. (N° 201.)

IV. — Mme Marie-Hélène Cardot signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'en cas de décès d'une veuve de guerre, les orphelins mineurs qu'elle laisse se voient réclamer des droits de succession pour la transmission du carnet de pension et le payement des arrérages éventuellement dus à leur mère; et lui demande s'il compte prendre des mesures pour faire cesser cette situation injustifiable. (N° 202.)

V. — M. Ernest Pezet expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre la regrettable situation faite aux anciens combattants français de la principauté de Monaco; rappelle que la caisse autonome des retraites de la principauté de Monaco a prescrit aux chefs d'établissements de mentionner sur les certificats de travail des périodes d'activité effectuées par leurs employés; que la période du service militaire n'est pas considérée comme une période d'activité; que, de ce fait, elle se trouvera retranchée, comme le sont déjà les années de guerre, dans la computation des mois de travail pour le calcul de la retraite des vieux travailleurs; signale que cela se traduira, pour la plupart des Français de Monaco, par la défalcation de six ans, ou même plus, d'activité et entraînera un abaissement important du montant de leur retraite; que les anciens militaires et anciens combattants français lésés gravement, au bénéfice de citoyens monégasques et italiens qui n'ont rempli aucune obligation militaire, seront en somme pénalisés pour avoir servi la France et contribué à la protection de la principauté de Monaco; et lui demande les mesures envisagées, en accord avec M. le ministre des affaires étrangères s'il en est besoin, pour défendre les intérêts légitimes et la dignité des anciens militaires et combattants de Monaco. (N° 203.) (*Question transmise à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.*)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Georges Pernot demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer le contrôle efficace des établissements destinés à recevoir des enfants débiles ou déficients et pour veiller, non seulement à ce que ces enfants n'y soient pas l'objet de mauvais traitements, mais qu'ils soient entourés des soins attentifs et vigilants que réclament leur âge et leur état de santé.

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, majorant à titre provisoire certaines prestations familiales. (Nos 101 et 125, année 1951. — M. Menu, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Durieux, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Auberl, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. (Nos 42 [rectifié], année 1950, 89 et 128, année 1951. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Laffet de Montullé, jusques et y compris M. Pellenc.

Tribunes. — Depuis M. Péridier, jusques et y compris M. François Schloesser.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 28 février 1951, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Rapport de M. Héline sur la proposition de loi (n° 838, année 1950) de M. Cornu relative à la fixation de la date des vacances scolaires.

II. — Echange de vues sur le statut des intendants des écoles normales.

III. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 1er mars 1951, à dix heures (local n° 202):

Examen du rapport pour avis de M. Duplé sur le projet de loi tendant à compléter l'ordonnance n° 45-2197 du 24 octobre 1945 sur les gares routières de voyageurs.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 28 février 1951, à seize heures trente (local n° 213):

I. — Audition de M. Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi (n° 103, année 1951) relatif au régime de l'assurance vieillesse. Examen du rapport de M. Roger Fournier.

II. — Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission de contrôle des crédits de la défense nationale se réunira le mercredi 28 février 1951, à dix heures (local n° 361):

Suite de l'examen du projet de rapport de M. Pellenc sur l'emploi des crédits de l'air et des constructions aéronautiques.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du ministre de la France d'outre-mer aux deux questions orales suivantes (conformément à la procédure prévue par les articles 86, 88 et 89 du règlement).

I. — M. Jousselin demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, à l'occasion de la récente conférence à Paris des directeurs de l'enseignement outre-mer, quelle est la politique scolaire qui sera adoptée et mise en pratique dans les territoires d'outre-mer et territoires associés, en particulier: *a*) pour l'élaboration des programmes et l'organisation des examens adaptés aux besoins propres de chaque territoire; *b*) pour l'établissement des relations entre le ministère de la France d'outre-mer et le ministère de l'éducation nationale; *c*) pour la réalisation de la décentralisation de l'enseignement outre-mer.

II. — M. Catrice demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir exposer quelles sont les intentions de son ministère vis-à-vis des programmes et des tendances pédagogiques de l'enseignement du premier degré à Madagascar et en particulier de vouloir bien indiquer, à propos de la fusion prévue de l'enseignement pour Européens et de l'enseignement pour autochtones à Madagascar, quelle sera la place qui sera maintenue à la langue malgache et à l'histoire et à la géographie malgaches dans l'enseignement du premier degré.

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de Mme Cardot invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie) et les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles et y rendre obligatoire l'instruction des filles et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes. (Nos 152, année 1950, et 17, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Dorange, Régarra, Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à organiser, dans les grandes circonscriptions administratives des territoires d'outre-mer, le payement forain des pensions aux anciens combattants et anciens militaires. (Nos 291, année 1950, et 44, année 1951. — M. Borrey, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de M. Catrice tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France (Nos 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur; et no 45, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, renouvelant pour une période d'un an la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française. (Nos 8 et 56, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à proroger, à compter du 1er décembre 1950, les dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires. (Nos 19 et 57, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

Commission d'information.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Estèbe, président; Sylvestre, secrétaire; Gentet, Gayard.

Suppléant. — M. Sylvestre (de M. le docteur Borrey).

Absents. — MM. le général Plagne, vice-président; le général Chevance-Bertin, Mme Caffot, MM. Corval, Gueye Momar Djim, Juge, La Gravière, Lombardo, Mme Malroux, MM. Nignon, Oudard, Reverbori, Riond, Thévenin, Tran Van Kha.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs relatifs aux échanges frontaliers franco-allemands.

Aux termes de l'avis aux importateurs et exportateurs et avis no 487 de l'office des changes, les importations susceptibles d'être effectuées, au titre des échanges frontaliers franco-allemands, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle, des territoires de Belfort et de la Sarre, sont fonction d'un contingent global trimestriel de 1.200.000 dollars U. S. A., monnaie de compte, répartis mensuellement, et de leur caractère frontalier, à l'exception de celles portant sur des marchandises dont la liste limitative devait être publiée par un avis ultérieur.

Tel est l'objet du présent avis.

Produits prohibés à l'importation.

NUMÉRO du tarif douanier.	PRODUITS
346 B.	Chlore.
386.	Eau oxygénée.
Ex. 461, Ex. 630.	Carbures de tungstène et de molybdène et mélanges de ces carbures.
Ex. 482 A.	Alcool butylique.
610.	Crayons.
682.	Produits activés.
1055 D, E.	Tissus imprimés en rayonne et fibranne.
1105.	Bas, chaussettes, etc., en bonneterie de fibres synthétiques.
1216.	Vaisselle de porcelaine.
1218.	Porcelaine de laboratoire.
Ex. 1222.	Poudre de verre granulée (diamantine).
1223, 1242, Ex. 1244.	Ampoules et tubes.
1224 à 1227.	Verre plat.
1226.	Verres de couleur pour signalisation.
Ex. 1233.	Bonbonnes.
Ex. 1233.	Flacons (verrerie mécanique).
Ex. 1233.	Flacons (verrerie à la main).
Ex. 1236.	Gobeleterie (verrerie mécanique et à la main).
Ex. 1238.	Verrerie d'éclairage, lustrerie.
Ex. 1239.	Verres bombés de lunetterie.
Ex. 1241, Ex. 1244.	Verrerie de laboratoire.
Ex. 1241.	Verre pelliculaire.
1245.	Ouvrages en cristal.
1246.	Verres de lunetterie médicale.
1249.	Verroteries.
1426.	Agrafes pour courroies de transmission.
1435 A à H.	Outils agricoles et horticoles.
1440 à 1448.	Coutellerie et couverts.
Ex. 1481, Ex. 1482, 1483.	Lampes à combustible liquide, leurs parties, et pièces détachées.
1485 B.	Appareils de chauffage domestique et de cuisine à combustibles liquides.
1527.	Moteurs à piston, à explosion ou à injection pour automobiles.
1529.	Moteurs à piston, à explosion ou à injection autres que pour automobiles (moteurs fixes et moteurs marins).
1587.	Motoculteurs.
Ex. 1588, 1589, 1590 A, B, C, D, E, F, 1591, Ex. 1595 A, B.	Machines diverses pour l'agriculture.
1596.	Machines et appareils pour laiterie.
Ex. 1626 C.	Aiguilles pour métiers de bonneterie.
1630 A, Ex. 1631 A, Ex. 1631 D.	Têtes de machines à coudre familiales, parties, et pièces détachées de têtes de machines à coudre.
1632, Ex. 1650.	Machines à écrire.
Ex. 1709, Ex. 1710, Ex. 1716, Ex. 1718.	Petit appareillage d'installation.
Ex. 1716 C, 1724, Ex. 1725, 1726.	Fils et câbles isolés et accessoires.
1719, Ex. 1720, Ex. 1721, Ex. 1723, 1739, 1740, 1742, 1744, 1747 à 1753, 1769, Ex. 1863.	Matériels électriques divers, non dénommés ni compris ailleurs.
1722.	Tubes isolateurs et raccords.
1734, Ex. 1735.	Lampes et tubes électriques à décharge.
1736 à 1738, Ex. 1741.	Matériel téléphonique et télégraphique.
1754, 1755, Ex. 1756.	Matériels de radiologie et d'électricité médicale.
1758 à 1761, Ex. 1762, 1764.	Matériel électro domestique.
Ex. 1770 C, Ex. 1771 C, Ex. 1772 C, Ex. 1781 C.	Locomotives électriques industrielles de manœuvre.
Ex. 1798 B.	Tracteurs à moteur, à explosion ou à combustion interne.
1807.	Motocycles.
1837, 1838, 1899, 1900, Ex. 1903.	Compteurs spéciaux et appareils d'horlogerie.
Ex. 1856 A, 1874.	Appareils photographiques, objectifs, lentilles et prismes avec montures spéciales les accompagnant.
Ex. 1856 A, 1875 A, Ex. 1875 B, 1885, 1863 A, B, C.	Accessoires et pièces détachées pour la photographie.
Ex. 1868 A.	Microscopes.
1886 A.	Boîtes de compas.
Ex. 1886 E.	Daviers et fraises.
1887 D et C.	Instruments de chirurgie en métal.
Ex. 1895, 1901	Fauteuils et équipements dentaires.
Ex. 1906.	Dents artificielles en porcelaine.
Ex. 1906.	Coucous.
Ex. 1909 A, Ex. 1909 B, Ex. 1909 D, 1909 E, Ex. 1909 F, 1909 H, Ex. 1909 I.	Boîtes de montres en plaqué or sur métaux communs.
Ex. 1909 A, Ex. 1909 B, 1909 C, Ex. 1909 D, Ex. 1909 F, 1909 G, Ex. 1909 I.	Boîtes de montres en argent avec pierres fausses et marcassites.
1918.	Autres pièces détachées d'horlogerie de petit volume, sauf spiraux.
1959 à 1961 B, 1964 à 1966.	Fournitures d'horlogerie de gros volume.
1969 à 1988.	Appareils électriques d'enregistrement et de reproduction du son.
2006, Ex. 2007, 2009, 2010.	Articles de brosserie.
1702 à 1705, Ex. 1709, Ex. 1710 1711 à 1715, Ex. 1716, 1717, Ex 1718, Ex. 1720.	Jeux et jouets.
	Boutons de verre.
	Plumes, porte-plume, stylographes, porte-mines, etc.
	Transformateurs, redresseurs et appareillages de distribution.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ELECTROTUBE-SOLESMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, A PARIS (8e)
R. C.: Seine 234285 B.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F nominal.

Huitième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 5.000 obligations de 5.000 F (émission 1943), la société Electrotube-Solesmes a racheté sur le marché le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er mars 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945
DE LA
Société des forces motrices de la Haute-Vézère.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société des forces motrices de la Haute-Vézère, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties restant à rembourser.

Société Chimique et Routière de la Gironde

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 66, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 38185 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1934 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mars 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement du 15 mars 1945.

5.322 5.630

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

VERRERIES A BOUTEILLES DE FOURMIES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 34.440.000 F
SIÈGE SOCIAL: FOURMIES (NORD)
R. C.: Avesnes B 11.

Obligations 5 1/2 0/0 de 1.000 F émises en avril 1935.

Tirage du 14 février 1951.

Les cent vingt et une obligations dont les numéros suivent sont sorties au onzième tirage prévu au tableau d'amortissement. Elles sont, en conséquence, remboursables à partir du 1er avril 1951 et cesseront, à compter de cette date, de porter intérêt.

32	52	66	116	118	1.154	1.167	1.228	1.287	1.300
136	156	157	163	189	1.312	1.334	1.341	1.344	1.346
192	193	196	205	228	1.348	1.367	1.373	1.387	1.405
233	242	246	256	267	1.429	1.469	1.558	1.559	1.566
271	294	316	318	340	1.576	1.638	1.645	1.696	1.700
343	364	365	376	384	1.747	1.759	1.763	1.793	1.909
413	449	462	473	500	1.925	1.934	1.947	1.965	1.968
547	549	524	579	607	1.975	1.977	2.033	2.040	2.050
618	679	741	756	767	2.051	2.079	2.086	2.119	2.130
812	859	894	922	932	2.151	2.171	2.237	2.287	2.298
933	949	972	980	989	2.311	2.334	2.347	2.435	2.484
991	1.024	1.035	1.088	1.094	2.496				
1.104	1.113	1.120	1.134	1.142					

Obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

Quatrième tirage de 1944.
2.236

Cinquième tirage de 1945.
2.220

Sixième tirage de 1946.
2.231 2.233 2.235 2.343

Septième tirage de 1947.
2.231 2.477

Huitième tirage de 1948.
1.616 2.009 2.010 2.146

Neuvième tirage de 1949.
1.541 1.573 1.603 1.804 2.211
2.279 2.282 2.476

Dixième tirage de 1950.
1.530 1.545 1.674 1.707 1.728
1.783 1.784 1.807 1.822 1.841
1.844 1.888 1.913 1.917 1.932
2.075 2.117 2.133 2.135 2.187
2.195 2.209 2.253 2.271 2.330
2.388 2.398

Le remboursement s'effectue à la Mutuelle industrielle, 55, rue La Boétie, Paris (8e).

PAPETERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 515.755.000 F
SIÈGE SOCIAL: 10, RUE COMMINES, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 172682.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mai 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de 1946 ont été présentés au remboursement.

L'amortissement des années 1947 à 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

Société anonyme des Papeteries J.-B. Weibel

AU CAPITAL DE 279.180.000 F

SIÈGE SOCIAL : 9, AVENUE DE L'OPÉRA, A PARIS

BUREAUX ADMINISTRATIFS : 38, RUE DES GRANGES, BESANÇON (DOUBS)

Remboursement d'obligations, emprunt 5 0/0 1930.

Liste des 400 obligations sorties au tirage du 14 février 1951, remboursables à compter du 15 mars 1951, et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à ce jour.

N. B. — Il a été racheté 685 obligations depuis l'émission.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 décembre 1945.*)

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
31 à 40	1951	6.571 à 6.580	1951
121 à 130	1951	6.799 et 6.800	1948
146	1949	6.811 à 6.820	1951
241 à 250	1951	7.097	1948
391 à 400	1950	7.132	1949
451 à 460	1951	7.134 et 7.135	1949
731 à 740	1950	7.151 et 7.152	1950
871 à 880	1951	7.160	1950
971 à 980	1951	7.201 à 7.210	1951
1.241 à 1.250	1951	7.345	1947
1.276	1947	7.431	1946
1.370	1947	7.451 à 7.460	1951
1.381 à 1.385	1949	7.571	1949
1.684 à 1.690	1949	7.573	1949
1.871 à 1.880	1950	7.616 à 7.618	1949
1.951 à 1.960	1951	7.801 à 7.809	1949
1.982 à 1.990	1950	7.986 à 7.990	1948
2.051 à 2.060	1951	8.131 à 8.135	1949
2.141 à 2.143	1950	8.181 à 8.190	1951
2.147 à 2.150	1950	8.191 à 8.194	1950
2.183	1949	8.253	1947
2.189 et 2.190	1949	8.389	1946
2.391 à 2.396	1947	8.396 et 8.397	1949
2.551 à 2.560	1951	8.741 à 8.750	1951
2.781 à 2.790	1951	9.350	1947
2.824	1950	9.541 à 9.550	1951
2.827 à 2.830	1950	9.780	1947
2.854	1950	9.821 à 9.825	1950
2.881	1947	9.830	1950
2.889 et 2.890	1947	9.841 à 9.850	1951
2.961 à 2.970	1951	9.851 à 9.853	1947
2.991 à 3.000	1951	9.859 et 9.860	1947
3.021 à 3.030	1951	10.011 à 10.020	1951
3.084 et 3.085	1950	10.121 à 10.130	1951
3.181 à 3.183	1950	10.391 à 10.393	1950
3.185 à 3.187	1950	10.395 à 10.399	1950
3.232	1949	10.451 à 10.460	1950
3.237 à 3.240	1949	10.500	1948
3.241 à 3.244	1948	10.591	1946
3.246 à 3.248	1948	10.611 à 10.620	1951
3.269	1950	10.711 à 10.720	1950
3.461 à 3.470	1951	10.841 à 10.846	1949
3.561 à 3.563	1949	10.921 à 10.930	1951
3.569	1949	11.141	1950
3.581 et 3.582	1950	11.211 à 11.220	1951
3.584 et 3.585	1950	11.401 à 11.410	1951
3.589 et 3.590	1950	11.481 à 11.490	1950
3.611 à 3.620	1950	11.801 à 11.810	1951
4.041 à 4.050	1951	12.071 et 12.072	1949
4.171	1947	12.160	1949
4.179 et 4.180	1947	12.191 à 12.200	1950
4.223	1950	12.301 à 12.310	1951
4.228 et 4.229	1950	12.602 à 12.610	1950
4.261 à 4.270	1951	12.681 à 12.690	1951
4.791 à 4.800	1947	12.781 à 12.783	1950
4.835	1950	12.789 et 12.790	1950
4.857	1948	12.871 à 12.880	1950
4.866 et 4.867	1947	12.901 à 12.907	1950
4.891	1948	13.211 à 13.220	1951
4.961 à 4.970	1951	13.281 à 13.290	1951
5.174	1948	13.331 à 13.333	1950
5.181 à 5.190	1950	13.338 à 13.340	1950
5.232 à 5.240	1950	13.641 à 13.650	1950
5.362 à 5.366	1947	13.751 à 13.760	1951
5.504 à 5.507	1949	13.764 à 13.766	1949
5.511 à 5.520	1950	13.768	1949
5.631 à 5.636	1948	14.373 à 14.377	1948
5.638	1948	14.380	1948
5.641 à 5.645	1950	14.511	1948
5.647	1950	14.591 à 14.600	1948
5.649	1950	14.751	1948
5.783 à 5.788	1950	14.756	1948
5.790	1950	14.831	1948
5.872 à 5.874	1948	14.839	1948
6.131 à 6.140	1951	14.897 et 14.898	1948
6.411 à 6.420	1951	14.921 à 14.930	1948
6.501 à 6.510	1949		

LAURENT BOUILLET

Compagnie générale d'entreprises.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 30, RUE TRACHEL, A NICE

R. C. : Nice n° 488; Lyon n° 3802.

Obligations Laurent Bouillet de 1.000 F 5 1/2 0/0 1931.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 69 obligations sorties au tirage du 28 septembre 1950 pour remboursement au pair à partir du 15 avril 1951;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
29	49	377	51	760	50
35	50	382	51	706	50
47	50	386	51	707	50
59	47	388	51	709	51
60	47	394	51	710	51
61	47	399	51	714	50
62	51	401	51	724	51
68	47	410	51	736	50
70	51	412	51	742	51
88	48	435	48	748	51
89	49	440	51	756	50
90	51	448	48	758	51
104	50	449	49	773	51
105	51	459	50	778	51
107	49	466	50	795	49
110	50	468	49	799	51
111	51	474	51	805	51
114	51	478	50	812	50
117	50	482	50	815	49
128	51	484	50	816	51
132	51	486	51	851	50
137	50	489	51	854	50
154	51	495	51	858	50
163	51	534	51	867	51
190	50	538	50	869	50
198	49	555	51	873	51
200	51	557	51	876	49
203	48	565	51	887	49
204	50	567	51	888	49
238	51	582	51	889	51
257	51	589	51	899	51
272	51	593	51	902	50
280	47	595	51	903	51
281	51	601	51	953	49
310	51	606	51	957	50
316	51	628	51	1.033	51
317	51	649	51	1.049	51
323	51	676	51	1.048	51
345	51	690	51	1.089	51

Société anonyme des Ateliers d'Aviation Louis Breguet

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 212.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE GEORGES-BIZET, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 96126.

Obligations 4 1/4 0/0 1954 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 19 janvier 1951 et remboursables à partir du 15 mars 1951 à 5.001 F;

Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
251 à 260	51	1.951 à 1.960	50	2.381 à 2.390	45
581 à 590	51	2.051 à 2.060	51	2.411 à 2.420	50
611 à 620	50	2.071 à 2.080	51	2.771 à 2.780	51
731 à 740	50	2.101 à 2.110	50	2.861 à 2.867	51
741 à 750	51	2.111 à 2.120	50	2.931 à 2.940	51
1.001 à 1.010	50	2.211 à 2.220	50	3.431 à 3.440	51
1.141 à 1.150	51	2.221 à 2.230	50	3.471 à 3.480	51
1.241 à 1.250	51	2.301 à 2.310	51	3.761 à 3.770	50
1.561 à 1.570	50	2.361 à 2.370	46	3.771 à 3.780	47
1.931 à 1.940	50				

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)

SERVICE DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS 5 0/0 1932 DE 1.000 F

DE LA

Société d'électricité de Paris.

En liquidation par suite de sa nationalisation
(loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 16 janvier 1951 et remboursables à partir du 15 février 1951 à 1.000 F;

2° Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
241 à 250	51	12.341 à 350	42	30.671 à 680	49
351 à 360	51	12.391 à 400	49	30.791 à 800	48
721 à 730	49	12.701 à 710	49	30.991 à	
831 à 840	49	12.741 à 750	51	31.000	48
921 à 930	51	12.941 à 950	49	31.171 à 180	49
961 à 970	51	13.001 à 010	47	31.221 à 230	44
991 à		13.161 à 170	48	31.351 à 360	46
1.000	51	13.191 à 200	48	31.371 à 380	49
1.101 à 110	51	13.921 à 930	51	31.391 à 400	47
1.251 à 260	49	13.941 à 950	49	31.551 à 560	46
1.291 à 300	51	14.581 à 590	47	31.571 à 580	45
1.331 à 340	49	14.901 à 910	51	31.591 à 600	51
1.361 à 370	51	15.281 à 290	47	31.721 à 730	51
1.561 à 570	51	15.321 à 330	49	31.771 à 780	45
1.811 à 820	49	15.481 à 490	51	31.791 à 800	51
1.871 à 880	48	16.211 à 270	44	32.581 à 590	49
2.481 à 490	51	16.821 à 830	51	32.691 à 700	48
2.791 à 800	49	16.991 à		32.811 à 820	51
2.841 à 850	49	17.000	51	33.011 à 020	46
2.911 à 920	51	17.651 à 660	49	33.281 à 290	49
2.981 à 990	51	17.661 à 670	51	33.481 à 490	48
3.021 à 030	49	17.871 à 880	49	33.551 à 560	49
3.271 à 280	51	18.211 à 220	43	33.571 à 580	49
3.321 à 330	48	18.421 à 430	46	33.851 à 860	51
3.421 à 430	49	18.671 à 680	51	34.891 à 900	51
3.521 à 530	46	18.951 à 960	46	35.001 à 010	51
3.981 à 990	51	19.241 à 250	51	35.101 à 110	43
4.451 à 460	47	19.651 à 670	49	36.011 à 020	47
4.481 à 490	51	19.951 à 960	45	36.271 à 280	43
4.521 à 530	49	20.271 à 280	49	36.441 à 450	49
4.711 à 720	48	20.291 à 300	51	36.681 à 690	51
4.981 à 990	49	20.361 à 370	49	37.121 à 130	51
5.271 à 280	49	20.851 à 860	48	37.471 à 480	46
5.391 à 400	51	22.111 à 120	51	37.631 à 640	49
5.811 à 820	49	22.291 à 300	51	37.701 à 710	46
6.241 à 250	48	22.481 à 490	49	37.741 à 750	49
6.421 à 430	49	23.221 à 230	51	38.231 à 240	45
6.631 à 640	46	23.351 à 360	49	38.771 à 780	48
6.741 à 750	47	23.631 à 670	51	38.991 à	
6.771 à 780	49	23.771 à 780	49	39.000	51
6.841 à 850	49	23.811 à 820	48	39.281 à 290	51
7.581 à 590	49	23.901 à 910	49	39.601 à 610	49
7.631 à 640	51	23.911 à 920	51	39.651 à 660	46
7.651 à 660	49	24.011 à 020	49	40.061 à 070	49
7.951 à 960	47	24.311 à 320	48	40.491 à 500	48
8.261 à 270	47	24.331 à 340	49	40.711 à 720	48
8.441 à 450	51	24.451 à 460	49	40.841 à 850	49
8.591 à 600	51	24.831 à 840	49	40.951 à 960	51
9.041 à 050	51	26.021 à 030	49	41.141 à 150	48
9.101 à 110	51	26.111 à 120	51	41.351 à 360	49
9.161 à 170	51	26.621 à 630	42	41.411 à 420	51
9.211 à 220	51	27.031 à 040	46	41.491 à 500	48
9.571 à 580	51	27.041 à 050	49	41.701 à 710	51
9.801 à 810	49	27.421 à 430	44	41.761 à 770	51
9.891 à 900	47	27.471 à 480	47	41.945	46
9.941 à 950	51	27.591 à 600	48	42.481 à 490	51
10.291 à 300	49	27.621 à 630	45	42.671 à 680	48
10.711 à 720	49	27.761 à 770	49	42.841 à 850	51
11.091 à 100	45	27.821 à 830	46	43.051 à 060	49
11.411 à 420	49	27.831 à 840	49	43.191 à 200	49
11.661 à 670	51	28.241 à 250	51	43.571 à 580	47
11.781 à 790	47	28.251 à 260	51	43.621 à 630	51
11.981 à 990	51	28.821 à 830	46	43.631 à 640	46
12.051 à 060	51	29.391 à 400	51	43.641 à 650	49
12.061 à 070	51	30.231 à 240	51	44.391 à 400	49
12.071 à 080	48	30.411 à 420	49	45.131 à 140	51
12.191 à 200	51	30.441 à 450	43	45.261 à 270	49
12.231 à 240	49	30.451 à 460	47	45.431 à 440	49
12.261 à 270	48	30.581 à 590	51	45.631 à 640	44
12.341 à 350	42	30.671 à 680	49	46.121 à 130	51
12.391 à 400	49	30.791 à 800	48	46.371 à 380	51
12.701 à 710	49	30.991 à		46.461 à 470	47
12.741 à 750	51	31.000	48	46.471 à 480	49
12.941 à 950	49	31.171 à 180	49	46.851 à 860	48
13.001 à 010	47	31.221 à 230	44	47.001 à 010	49
13.161 à 170	48	31.351 à 360	46	47.101 à 110	51
13.191 à 200	48	31.371 à 380	49	47.181 à 190	47
13.921 à 930	51	31.391 à 400	47	47.331 à 340	51
13.941 à 950	49	31.551 à 560	46	47.361 à 370	51
14.581 à 590	47	31.571 à 580	45	48.461 à 470	51
14.901 à 910	51	31.591 à 600	51	48.591 à 600	46
15.281 à 290	47	31.721 à 730	51	49.161 à 170	51
15.321 à 330	49	31.771 à 780	45	49.551 à 560	48
15.481 à 490	51	31.791 à 800	51	49.611 à 620	47
16.211 à 270	44	32.581 à 590	49	49.641 à 650	48
16.821 à 830	51	32.691 à 700	48	50.051 à 060	48
16.991 à		32.811 à 820	51	50.471 à 480	51
17.000	51	33.011 à 020	46	50.631 à 640	48
17.651 à 660	49	33.281 à 290	49	50.771 à 780	48
17.661 à 670	51	33.481 à 490	48	50.791 à 800	51
17.871 à 880	49	33.551 à 560	49	51.221 à 230	45
18.211 à 220	43	33.571 à 580	49	51.451 à 460	48
18.421 à 430	46	33.851 à 860	51	51.461 à 470	48
18.671 à 680	51	34.891 à 900	51	51.781 à 790	48
18.951 à 960	46	35.001 à 010	51	52.521 à 530	51
19.241 à 250	51	35.101 à 110	43	52.571 à 580	49
19.651 à 670	49	36.011 à 020	47	52.861 à 870	51
19.951 à 960	45	36.271 à 280	43	52.941 à 950	43
20.271 à 280	49	36.441 à 450	49	53.341 à 350	49
20.291 à 300	51	36.681 à 690	51	53.561 à 570	42
20.361 à 370	49	37.121 à 130	51	54.151 à 160	49
20.851 à 860	48	37.471 à 480	46	54.601 à 610	49
22.111 à 120	51	37.631 à 640	49	54.811 à 820	51
22.291 à 300	51	37.701 à 710	46	54.911 à 920	45
22.481 à 490	49	37.741 à 750	49	54.931 à 940	49
23.221 à 230	51	38.231 à 240	45	54.961 à 970	49
23.351 à 360	49	38.771 à 780	48	55.101 à 110	51
23.631 à 670	51	38.991 à		55.401 à 410	49
23.771 à 780	49	39.000	51	55.861 à 870	51
23.811 à 820	48	39.281 à 290	51	56.091 à 100	49
23.901 à 910	49	39.601 à 610	49	56.181 à 190	47
23.911 à 920	51	39.651 à 660	46	56.671 à 680	48
24.011 à 020	49	40.061 à 070	49	56.771 à 780	49
24.311 à 320	48	40.491 à 500	48	57.381 à 390	51
24.331 à 340	49	40.711 à 720	48	57.411 à 420	45
24.451 à 460	49	40.841 à 850	49	57.601 à 610	51
24.831 à 840	49	40.951 à 960	51	57.911 à 950	43
26.021 à 030	49	41.141 à 150	48	58.021 à 030	46
26.111 à 120	51	41.351 à 360	49	58.461 à 470	45
26.621 à 630	42	41.411 à 420	51	58.791 à 800	48
27.031 à 040	46	41.491 à 500	48	59.201 à 210	51
27.041 à 050	49	41.701 à 710	51	59.331 à 340	49
27.421 à 430	44	41.761 à 770	51	59.781 à 790	49
27.471 à 480	47	41.945	46	59.851 à 860	43
27.591 à 600	48	42.481 à 490	51	60.051 à 060	48
27.621 à 630	45	42.671 à 680	48	60.131 à 140	51
27.761 à 770	49	42.841 à 850	51	60.191 à 200	44
27.821 à 830	46	43.051 à 060	49	60.241 à 250	49
27.831 à 840	49	43.191 à 200	49	60.281 à 290	49
28.241 à 250	51	43.571 à 580	47	60.351 à 360	49
28.251 à 260	51	43.621 à 630	51	60.591 à 600	48
28.821 à 830	46	43.631 à 640	46	60.641 à 650	51
29.391 à 400	51	43.641 à 650	49	60.678 et 679	48
30.231 à 240	51	44.391 à 400	49	60.771 à 780	49
30.411 à 420	49	45.131 à 140	51	61.301 à 310	47
30.441 à 450	43	45.261 à 270	49	62.611 à 620	42
30.451 à 460	47	45.431 à 440	49	62.791 à 800	51
30.581 à 590	51	45.631 à 640	44	62.861 à 870	51

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

CAPITAL: 3.000.000.000 DE FRANCS

EN VOIE D'AUGMENTATION A 4.500.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 60.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal faisant partie d'un emprunt nominal maximum de 600.000.000 de francs émis conformément à la décision du conseil d'administration du 20 octobre 1950, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 22 des statuts.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

15 déc. 1951....	680	15 déc. 1961....	1.300	15 déc. 1971....	2.440
— 1952....	740	— 1962....	1.400	— 1972....	2.620
— 1953....	800	— 1963....	1.480	— 1973....	2.780
— 1954....	840	— 1964....	1.580	— 1974....	2.940
— 1955....	880	— 1965....	1.660	— 1975....	3.160
— 1956....	960	— 1966....	1.800	— 1976....	3.340
— 1957....	1.020	— 1967....	1.900	— 1977....	3.580
— 1958....	1.060	— 1968....	2.020	— 1978....	3.800
— 1959....	1.160	— 1969....	2.160	— 1979....	4.060
— 1960....	1.220	— 1970....	2.300	— 1980....	4.320

Total: 60.000 obligations.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 11 août 1950, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts composant le patrimoine de la Société des anciens établissements Jacques, 121, avenue Foch, aux Mureaux, et situés dans le ressort de l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 11 août 1950, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts composant le patrimoine de la Société chimique des Mureaux, 121, avenue Foch, et situés dans le ressort de l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance du 21 décembre 1950, le président du tribunal civil de Nîmes a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé le 23 mars 1945 sur les biens, droits et intérêts de Stoyanoff (Stéphan), déclaré domicilié à Nîmes, mais domicilié à Redessan.

Par ordonnance du 8 janvier 1951, le président du tribunal civil de Nîmes a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé le 25 janvier 1945 sur les biens, droits et intérêts de l'entreprise de presse *l'Eclair*, dont le siège social est à Montpellier, 12, rue d'Alger.

Par ordonnance du 8 janvier 1951, le président du tribunal civil de Nimes a prononcé la mainlevée du séquestre prononcé le 3 février 1945 sur les biens, droits et intérêts du ressortissant italien Meucci (Lino), déclaré sans domicile connu, mais demeurant à Nimes, 9, rue Montjardin.

Par ordonnance du 22 décembre 1950, le président du tribunal civil de Nimes a constaté la clôture des opérations et donné quitus à l'administration des domaines du séquestre des biens, droits et intérêts de l'entreprise de presse *Le Viganais*, siège social au Vigan, rue du Palais, et dont la mainlevée avait été prononcée le 27 juin 1945.

Par ordonnance du 22 décembre 1950, le président du tribunal civil de Nimes a constaté la clôture des opérations et donné quitus à l'administration des domaines du séquestre des biens, droits et intérêts de l'entreprise de presse L'Echo des Cévennes et imprimerie Fimels, siège social au Vigan, rue de la Prairie, et dont la mainlevée avait été ordonnée le 27 juin 1945.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à l'Agence télégraphique républicaine, 27, rue de la Michodière, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 29 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 30 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à l'Allemand Wagner et donné audit séquestre les pouvoirs définis tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la loi du 21 mars 1947 relative à la liquidation des biens allemands.

Par ordonnance en date du 27 janvier 1951, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Freilinghau, de nationalité allemande, et donné audit séquestre les pouvoirs définis tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la loi du 21 mars 1947 relative à la liquidation des biens allemands.

Par ordonnance en date du 30 janvier 1951 le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines de la Seine, en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant au dénommé Weber, de nationalité allemande, et donné audit séquestre les pouvoirs définis, tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la loi du 21 mars 1947 relative à la liquidation des biens allemands.

Par ordonnance en date du 31 janvier 1951 le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 6 avril 1918 dont furent l'objet les biens appartenant à Bohm (Nicolas), cité de Wendel, n° 6, à Moyeuvre-Grande.

Par ordonnance en date du 6 février 1951 le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 12 avril 1918 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Calmon (Justin-Charles), ayant demeuré à Bagnols-sur-Cèze et à Epinal, 7, rue de la Marne.

Par ordonnance en date du 29 janvier 1951 le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 26 décembre 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Roussotte (Edouard-Guy), demeurant à Paris, 122, boulevard Haussmann.

Par ordonnance en date du 22 janvier 1951 le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 12 octobre 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Dassonville (Michel), ayant demeuré à Paris, 8, square du Bois-de-Boulogne.

Par ordonnance en date du 6 février 1951 le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Chiappella (Hugues).

Par ordonnance du 6 février 1951 le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation de biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Mme Bonino (Margherita).

Par ordonnance du 26 janvier 1951 le président du tribunal civil de Nimes a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé le 2 mai 1945 sur les biens, droits et intérêts de Boisson (Roger), industriel à Nimes, 12, avenue de la Plateforme.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Moch (Pierre), ingénieur, né le 3 avril 1906 à Neuilly-sur-Seine (Seine), demeurant à Paris (16e), 1, avenue Millerel-de-Brou, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ses enfants mineurs: Alain-Jean-Michel, né le 13 janvier 1936 à Strasbourg; Jacques-François, né le 24 janvier 1937 à Strasbourg; Philippe-Etienne, né le 12 mai 1940 à Talence (Gironde), celui de Mothe.

M. Pankiw (Edouard), né à Maxéville le 18 janvier 1925, demeurant à Nancy, 2, rue du Haut-de-Chèvre, agissant tant en son nom qu'au nom de sa fille mineure, Hélène, née le 10 mai 1948 à Nancy, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pankiw.

M. André-Louis Levy, né à Paris le 21 août 1922 et demeurant dans cette ville, 9, boulevard des Filles-du-Calvaire, sollicite du garde des sceaux, pour son compte personnel et pour celui de son enfant mineur Alain-Félix-Edouard Levy, né à Paris le 7 juillet 1947, le changement de son nom en celui de Genty.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Les Chasseurs, société amicale de rénovation de la chasse, 2, rue Saint-Bernard, à Toulouse, a décidé de changer son titre en **Rénovation de la chasse, société amicale des chasseurs**, et de renouveler son bureau

---

24 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Oiseau Blanc**. But: amélioration du sport colombophile et de la race du pigeon voyageur. Siège social: Colin (R.), Verdrel, par Houdain.

---

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Société de judo **Jiu-Jitsu-Club arrageois**. But: instruction du judo. Siège social: 3, rue Jacques-Le-Caron, Arras.

---

27 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Comité pour l'érection d'un monument aux victimes du charnier de Saint-Pierre-du-Jonquet**. But: élever un monument aux victimes du charnier de Saint-Pierre-du-Jonquet. Siège social: mairie de Saint-Pierre-du-Jonquet.

---

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du centre d'apprentissage de jeunes gens**, à Noisy-le-Sec. But: pratique des sports et compétitions interscolaires. Siège social: 14, rue Pierre-Brossolette, Noisy-le-Sec.

---

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Union des syndicats d'initiative de l'Isère**. But: propagande touristique collective pour l'Isère. Siège social: syndicat d'initiative, rue Félix-Poulat, Grenoble.

---

31 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle parisien aéronautique**. But: pratique des sports aériens. Siège social: 19, rue Marx-Dormoy, Paris.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire de Givenchy-le-Noble**. But: administration et gestion de l'école libre. Siège social: école libre, Givenchy-le-Noble.

---

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arbusson. **Cercle des jeunes de Saint-Domet**. But: groupement des jeunes et pratique des sports. Siège social: mairie de Saint-Domet.

---

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association d'éducation populaire de Saint-Martin-de-Brem**. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Martin-de-Brem.

---

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Cyclo-Club cauchois**. But: pratique et développement du sport cycliste dans toutes ses branches. Siège social: mairie de Godervilie.

---

4 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association sportive Uccianaise**. But: développer parmi les jeunes, l'éducation physique et le sport dans tous les milieux ouvriers et ruraux et assurer leur formation prémilitaire. Siège social: bar des Sports, Ucciani.

6 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Rassemblement pour l'indépendance française (R. I. F.).** But: créer les conditions nécessaires à l'institution d'une économie de paix basée sur la satisfaction des besoins vitaux des individus. Siège social: 10, rue de Lancry, Paris.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Provence et Laïcité.** But: encourager l'étude de la musique par des cours gratuits; enseigner, défendre, raviver les airs, danses et costumes d'autrefois. Siège social: école publique de filles, Rognonas.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Allez Bruyères, club des supporters du Club athlétique bruyérois.** But: encourager le goût des sports; vulgariser la connaissance théorique et la pratique du football en accordant son appui moral et financier au club athlétique bruyérois. Siège social: rue de la Libération, Bruyères-le-Châtel.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. Cercle artistique **Bleuets et Coquelicots.** But: entretenir les liens de bonne camaraderie et confraternité; faciliter à ses adhérents l'étude de la comédie; organiser des soirées littéraires et récréatives; venir en aide et encourager les bonnes œuvres, les œuvres péri et post-scolaires laïques et toutes associations amies. Siège social: salle des fêtes, Boves.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Entr'aide du quartier Paul-Bert, Colombes.** But: venir en aide aux vieillards et aux familles du quartier Paul-Bert qui sont nécessiteux et apporter une aide morale à ces familles. Siège social: 9, rue Paul-Bert, Colombes.

6 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. L'Association des internés et déportés patriotes et des familles de fusillés, d'internés et déportés patriotes morts en captivité de Chalon-sur-Saône et des environs change son titre en **Association des déportés et internés résistants et patriotes de la région de Chalon-sur-Saône.** But: entr'aide à ses adhérents. Siège social: chez M. Orset, 6, rue Ph.-Léon-Couturier, Chalon-sur-Saône.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité de chauffage eau et vapeur, comité technique de l'industrie du chauffage et de la ventilation, change de titre et devient **Comité scientifique et technique de l'industrie du chauffage et de la ventilation.** Siège social: 7, rue du 4-septembre, Paris.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des anciens maîtres et élèves de l'externat Notre-Dame.** But: maintenir les liens d'amitié et d'entr'aide. Siège social: externat Notre-Dame, 8, rue Pierre Duclot, Grenoble.

13 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Syndicat d'initiative de Montriond.** But: aménagement et développement touristique de la station. Siège social: mairie de Montriond.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Cyclo-Club fuxéen.** But: pratique du cyclotourisme. Siège social: café Gros, avenue de Villote, Foix.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale laïque de la Bénate, en Saint-Jean-de-Corcoué.** But: soutien de l'école laïque. Siège social: école publique de la Bénate, en Saint-Jean-de-Corcoué.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Amicale de la classe 1946.** But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres. Siège social: 35, rue Victor-Hugo, Châteauroux.

13 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Le Comité de l'école libre de la paroisse de Jarnosse change de titre et devient **Association d'éducation populaire de la paroisse de Jarnosse,** avec changements survenus à la composition du bureau, ainsi que modifications statutaires. Siège social: école libre de Jarnosse.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat des patrons boulangers et boulangers-pâtissiers de la ville de Saint-Denis (Seine) et des communes limitrophes.** But: défense générale des intérêts corporatifs. Siège social: 91, rue de la République, à Saint-Denis.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Boule de Montmartre.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: square Suzanne-Buisson, Paris.

14 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Ligue maritime et coloniale** (section de Biarritz). But: développement de la marine militaire, de la marine marchande et de l'Union française. Siège social: 10, place Clemenceau, Biarritz.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association d'éducation populaire de l'institution Fénelon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école libre. Siège social: 49, rue Georges-Clemenceau, Tarbes.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association sportive scolaire René-Payot.** But: organiser et contrôler la pratique des sports dans l'établissement dit Institution Fénelon. Siège social: 49, rue Georges-Clemenceau, Tarbes.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Jeanne-d'Arc de Maurens.** But: éducation populaire. Siège social: presbytère de Maurens.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Jeanne-d'Arc de Juzes.** But: éducation populaire. Siège social: sacristie de l'église de Juzes.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité départemental de la Gironde des clubs de loisirs Léo-Lagrange.** But: promouvoir et organiser les loisirs des jeunes. Siège social: 41, rue Montbazon, Bordeaux.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Société de tir **L'Espérance.** But: développer le goût du tir et distraire la jeunesse. Siège social: mairie de Fors.

15 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Le **Vélo-Club blanc-mesnilois** transfère son siège social du 73, avenue Henri-Barbusse, au 38, avenue de la République, le Blanc-Mesnil.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Les Fondeurs de Port-Brillet.** But: pratique de tous les sports et de la musique. Siège social: usine de fonderie de Port-Brillet.

16 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement de défense contre la grêle du canton de Tours-Nord.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire du canton de Tours-Nord. Siège social: mairie de Saint-Symphorien.

16 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **L'Etrier des Brufeux.** But: pratique de l'équitation. Siège social: chez M. de La Martinière, 16, avenue de la République, Tavaux-Cités.

16 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **La Boule du Goujon.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Vautrin, Courbouzon.

16 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Lou Castet de Garono.** But: culture populaire et maintien des traditions régionales. Siège social: Maison des jeunes et de la culture, rue Clément-Ader, Muret.

16 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des vieux travailleurs et économiquement faibles de Provence.** But: aide morale et matérielle aux vieux travailleurs et économiquement faibles. Siège social: 54, rue Paradis, Marseille.

16 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Amicale des anciens marins de Moutiers.** But: conserver les liens d'amitié; action sociale. Siège social: café du Centre, Moutiers.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association sportive du lycée de jeunes filles de Fontainebleau.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: 35, rue Saint-Honoré, Fontainebleau.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Les Randonneurs roussillonnais.** But: pratique du tourisme culturel à bicyclette. Siège social: café Drink-Hall, 25, quai Vauban, Perpignan.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Les Joyeux Pétanqueurs.** But: pratique du sport boules dit pétanque. Siège social: bar François, rue Llucia, Perpignan.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Société Poussin et du XVII^e siècle françois.** But: connaissance d'art et pensée française en partant de l'influence de Poussin. Siège social: 37, rue Raffet, Paris.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **L'Ami Pierrot.** But: théâtre amateur. Siège social: Maison du Café, 1, cours de la Liberté, Lyon.

20 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Club sportif des non sédentaires.** But: pratique des sports. Siège social: hôtel du Chêne-Vert, 14 *bis*, rue Talensac, Nantes.

20 février 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Espoir cycliste lancynois.** But: courses, compétitions. Siège social: café des Variétés, Lancey.

21 février 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Ski-Club de Tende.** But: pratique du ski; organisation de compétitions et de sorties. Siège social: 3, place Général-de-Gaulle, Tende.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

16 janvier 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 janvier 1951.) **Federation locale de Paris de la Confédération nationale du travail (C. N. T.-M. L. E.).** But: aider matériellement et moralement les militants de la confédération restés en Espagne; regrouper les membres de l'organisation résidant dans la région parisienne. Siège social: 12, rue Richal, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.